



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **23 SEPTEMBRE 2024**
Délibération n° **DEL-2024-0266**

Objet : Amendement du projet de territoire de 2018 : "Le Grésivaudan - Perspectives"

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 64
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 10
Pour : 57
Contre : 3

Abstention : 8
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

27 SEP. 2024

et publié le

27 SEP. 2024

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 23 septembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 17 septembre 2024.

Présents : Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Guillaume RACCURT à Claudine GELLENS, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'article L. 5214-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dites « Loi engagement et proximité ».
Vu la délibération n°DEL-2018-0270 de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2018 approuvant le Projet de territoire de 2018

A la suite du renouvellement du conseil communautaire en 2020, l'exécutif intercommunal et les maires ont questionné le projet de territoire adopté lors du mandat précédent en septembre 2018.

Plusieurs éléments contextuels sont à la source de cette remise en question. En effet, en 2018 trois éléments de rupture ont été identifiés comme des éléments structurants du projet de territoire. Aux yeux des élus, ces éléments ne sont plus en phase avec les réalités constatées aujourd'hui.

I. Des décisions prises en 2018 non souhaitées aujourd'hui

D'abord, le projet de territoire affichait un renforcement du processus de métropolisation et craignait une augmentation de la dépendance de l'intercommunalité à Grenoble Alpes Métropole. Or, force est de constater que les territoires sont interdépendants et que Le Grésivaudan et les autres intercommunalités du Sud du département de l'Isère s'influencent les unes les autres. Les liens entretenus avec les autres territoires sont une nécessité et doivent continuer d'être développés. A titre d'exemple, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise a été créé et les discussions sur des politiques structurantes (foncier, économie, logement...) à travers le regroupement des sept Présidents de la Grande Région grenobloise illustrent que l'inter territorialité est une dimension bien appréhendée.

En parallèle, le projet de territoire de 2018 appréhendait la raréfaction des ressources de l'intercommunalité comme un risque à moyen terme ce qui n'est pas survenu aujourd'hui.

Enfin, une nouvelle réforme territoriale était envisagée et sous-tendait la réorganisation du bloc communal. Cela impliquait notamment de définir des bassins de services et de fusionner des communes.

En effet, cette réorganisation du bloc communal sous-tendait plusieurs éléments d'incompréhension, d'interprétation voire de blocage.

D'abord, le projet de territoire de 2018 recommandait la création de « bassins de services » pour garantir une équité d'accès aux services entre les habitants du territoire. La notion de « bassins de services » associée à des « équipements / services intermédiaires ou de proximité » semble complexifier la mise en œuvre du projet de territoire. La définition géographique des bassins de services a été étudiée très

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

précisément par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) sans pour autant permettre de découpage consensuel pour l'ensemble du territoire.

Ensuite, le projet de territoire de 2018 prévoyait le retour de certaines compétences de proximité aux communes. Ce principe reposait sur l'idée selon laquelle les compétences de proximité sont communales et les compétences de planification et stratégiques sont intercommunales. Cela n'est désormais plus soutenu par l'ensemble des élus de la Conférence des maires.

Enfin, le principe de fusion de communes pourtant affiché comme un objectif dans le projet de territoire de 2018 a montré ses limites : seulement deux communes ont décidé de fusionner. Ainsi, la fusion de communes ne se décrète pas mais doit être souhaitée par les communes elles-mêmes pour fonctionner durablement.

II. Les étapes de l'amendement du projet de territoire

C'est sur cette base que le 4 juillet 2022 lors d'un séminaire, le bureau exécutif a pris la décision d'amender le projet de territoire de 2018. A la suite de ce séminaire, deux appuis externes ont été retenus pour, d'une part, accompagner les travaux de l'exécutif et de l'administration intercommunale et, d'autre part, disposer du recul nécessaire et d'une vision extérieure du territoire.

Au cours du premier trimestre 2023, des entretiens individuels ont été menés par l'administration avec chaque membre de l'exécutif intercommunal pour recueillir leur avis et confirmer l'abandon de certaines notions. A l'issue des entretiens, un séminaire de la Conférence des maires du 22 mai a permis de confirmer que les notions citées ne devaient pas être réécrites dans l'amendement, et les objectifs du projet de territoire amendé ont été définis comme suit :

- **Réaliser un diagnostic du territoire**, en tenant compte des évolutions survenues depuis 2018, notamment des conséquences de la crise sanitaire, de l'arrivée d'une nouvelle mandature, des avancées de la communauté de communes dans de nombreuses politiques publiques, et en intégrant les enjeux des transitions environnementales, sociétales, des modes de vie, etc.
- **Définir les axes stratégiques transversaux de l'intercommunalité et décliner cela pour chaque politique publique**. Le projet de territoire, à travers ses constats et ses orientations, est principalement axé sur la structuration du territoire, sa gouvernance, le lien aux communes ou encore les aspects de planification. Pour un établissement public de coopération intercommunal jeune et en cours de structuration, ces orientations sont nécessaires et sont retranscrites dans la première partie du projet de territoire qui décrit les *Enjeux et perspectives du territoire*. En revanche, elles doivent s'équilibrer avec une vision politique, stratégique et technique par politique publique. Chaque politique publique

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

doit faire l'objet d'orientations politiques claires, déclinées et être associée à des projets ou actions structurantes pour les usagers du territoire. C'est ainsi que dix-sept fiches thématiques ont été élaborées pour définir les *Enjeux et perspectives par politiques publiques*.

- **Amender le projet de territoire de 2018 de manière partagée pour que tous les acteurs se l'approprient.** Que ce soit pour les membres de l'exécutif, pour les élus de la communauté de communes et municipaux, les agents communaux et intercommunaux, les habitants : le projet de territoire de 2018 manquait d'éléments concrets et n'était pas partagé.

A la suite de ce séminaire, plusieurs étapes d'élaboration des fiches par politiques publiques ont été menées : les commissions thématiques ont été consultées pour définir les grands axes et les projets à mener puis les ambitions politiques ont été travaillées par les vice-présidents et validées lors de plusieurs conférences des maires de l'automne 2023. Le Conseil de développement, dont les membres participent aux commissions thématiques, a lui aussi pu participer à la rédaction des fiches thématiques.

La structuration du texte définissant les *Enjeux et perspective du territoire* a été construite à partir de novembre en concertation avec le bureau exécutif et les Directeurs généraux des services (DGS) des communes du territoire. Une présentation de cette structuration a été effectuée en novembre en bureau exécutif et lors de la réunion des DGS. Les co-présidentes du Conseil de développement ont également été reçues par le vice-président en charge des Ressources humaines, de l'égalité entre les femmes et les hommes et des finances Monsieur Claude Benoit, et par le vice-président en charge des Solidarités intercommunales et des partenariats institutionnels, Monsieur Patrick Beau.

Le bureau exécutif a souhaité que cette présentation soit également effectuée au sein des commissions thématiques. De sorte à permettre une meilleure transversalité, le Président a fait le choix de réunir tous les membres des commissions thématiques lors de deux séminaires des commissions les 18 mars et 11 avril 2024.

III. Le contenu du projet de territoire amendé

Concernant le contenu du texte décrivant les *Enjeux et perspective du territoire*, ce dernier fait des transitions la matrice des politiques publiques de la communauté de communes. Les sujets de la ressource en eau, de la protection de la biodiversité, de la rénovation énergétique des bâtiments et de la prise en compte de l'évolution des modes de vie (en matière de mobilités, de structuration des familles, d'usage des

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

outils numériques, etc.) sont des sujets qui composent le cœur de la première partie du projet de territoire.

Ce texte permet également d'écrire quels sont les fondements du Pacte de gouvernance de la communauté de communes. En effet, depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Ainsi, l'élaboration d'un pacte de gouvernance n'a pas été identifiée comme une priorité du mandat. Il a été proposé de profiter de la révision du projet de territoire pour élaborer ce pacte de gouvernance et, ainsi, décrire les processus politiques et organisationnels de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Quant aux *Enjeux et perspectives par politiques publiques*, ils sont déclinés dans dix-sept fiches thématiques par politiques publiques dont voici la liste :

- Agriculture, alimentation
- Commerce
- Culture et patrimoine
- Déchets et économie circulaire
- Développement économique
- Eau potable et assainissement
- Enfance, jeunesse, parentalité
- Environnement Energie Innovation
- Forêts
- Formation Insertion Emploi
- Habitat
- Mobilités
- Montagne et stations
- Solidarité, santé, autonomie
- Tourisme et attractivité
- Solidarité territoriale
- Sports et loisirs

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Chaque fiche replace le contexte de la politique publique sur le territoire du Grésivaudan et détaille les grands enjeux de Transitions. Elle décrit également quelles sont les orientations stratégiques et les projets à venir. Enfin, des critères d'évaluation et des indicateurs adaptés à la politique publique sont fixés.

Fruit d'une démarche concertée et participative associant l'ensemble des élus communautaires ainsi que les services intercommunaux et communaux, le projet de territoire de la communauté de communes a longuement pu être débattu et modifié par tous ces acteurs.

A ce jour, la Communauté de Communes Le Grésivaudan dispose d'un document à la fois prospectif et opérationnel qui définit les axes stratégiques des différentes politiques intercommunales et les traduit en plan d'action à mettre en œuvre pendant toute la durée du mandat et au-delà.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver :

- **L'amendement du Projet de territoire de 2018,**
- **Le Pacte de gouvernance défini au sein de ce projet de territoire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité cette délibération (par 57 voix pour ; 3 voix contre : Michel BASSET, Martin GERBAUX, Claire QUINETTE-MOURAT ; 8 abstentions : Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Sophie RIVENS).

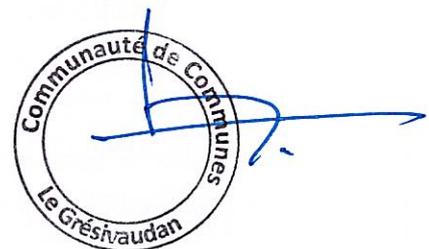
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

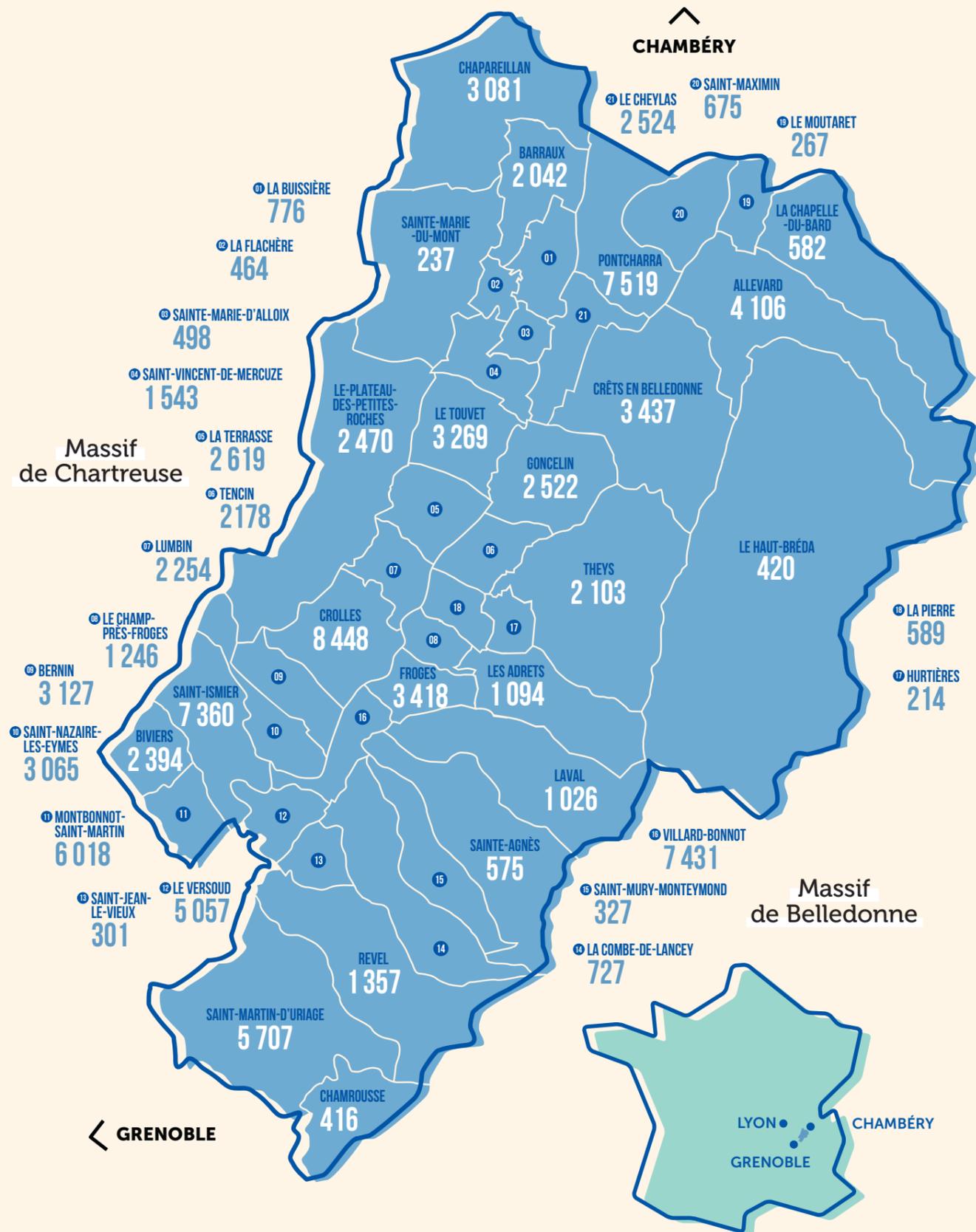
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **23 SEP. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



som maire

01

Le Grésivaudan : un territoire nommé désirs

- 8 Entre plaine et montagnes... au milieu coule une rivière
- 8 Beau et dynamique, le Grésivaudan attire. Vigilance exigée.

02

Le Grésivaudan : l'économie en plein cœur

- 9 Un passé industriel florissant. Une diversification réussie.
- 10 Primaire, secondaire, tertiaire... les trois secteurs sont au cœur du projet économique.
- 10 Transition écologique : une opportunité pour l'avenir économique du territoire.

03

Le Grésivaudan : un territoire qui se réinvente

- 12 Conduire la transition écologique
- 16 Accompagner les transitions des modes de vie
- 18 Favoriser la qualité de vie et la cohésion sociale
- 20 Promouvoir le partage du foncier

04

Le Grésivaudan : un territoire solidaire et fédérateur

- 24 Un modèle équilibré de faire-ensemble : le pacte de gouvernance
- 24 Des instances décisionnelles au service de l'arbitrage politique
- 25 Une solidarité financière : Le Pacte financier et fiscal
- 25 La cellule d'appui aux communes

ÉDITO



« Ce sont les communes
qui fondent
une communauté
de communes
et non pas l'inverse »

Le Projet de territoire du Grésivaudan adopté en 2018 affirmait la nécessité de nous doter d'une feuille de route et révélait deux priorités : le logement et les déplacements.

Nous avons collégialement fait le souhait de l'amender aux fins de rendre le document plus didactique afin de mieux faire partager la connaissance du fait intercommunal, exposer concrètement notre projet politique, favoriser son appropriation par un public plus large, susciter une participation encore plus active de l'ensemble des acteurs et affirmer une volonté de redonner son sens à notre rapport avec la nature,



Nul ne peut plus ignorer que le monde est en proie à des transformations profondes.

Les scientifiques nous ont fait comprendre qu'il est dans l'intérêt d'une société de s'adapter à son écosystème en mutation soumis au climat, mais aussi aux paramètres de l'exploitation des sols ainsi qu'à l'impact des différents usages, tant il lui rend des services utilitaires, mais aussi culturels. Il en va de la qualité de vie pour chacun.

C'est pourquoi l'évolution climatique, les transitions écologique, numérique et énergétique président aujourd'hui à toutes les mises en œuvre de nos différentes politiques publiques.

Chacune prend en compte son impact environnemental et social :

- Pour préserver un cadre de vie exceptionnel permettant à toutes les générations un épanouissement plein et entier, de la petite enfance au troisième âge après une vie socio-professionnelle productive.
- Pour accompagner dignement le vieillissement de chacun et développer une offre de soins territorialisée.
- Pour conduire, en partenariat avec les associations et la communauté éducative une politique culturelle qui s'adresse au plus grand nombre, particulièrement en direction des publics empêchés.
- Pour trouver un juste équilibre en termes de consommation foncière entre le logement, le développement économique et la préservation des espaces agricoles ou naturels et de la biodiversité.

- Pour inscrire nos activités dans une gestion raisonnée de l'eau au regard du changement climatique et de la nécessaire préservation de la ressource.
- Pour optimiser la gestion des déchets, favoriser le réemploi et accompagner un développement durable.
- Pour encourager une agriculture nourricière et entretenir nos forêts, puits de carbone irremplaçable.

L'amendement ne remet pas en cause les fondamentaux du projet politique initial. Il énonce de nouvelles priorités.

Entre la chaîne de Belledonne et le massif de Chartreuse, dans un cadre paysager privilégié, l'activité économique demeure un choix essentiel pour le Grésivaudan et intègre pleinement l'évolution climatique

et ses conséquences sur les différentes activités en montagne à l'horizon 2050.

Les entreprises de la micro-électronique entourées de PMI, PME et TPE actives demeurent des partenaires privilégiés par leur fonction première en termes de développement de la croissance et de l'emploi. Elles nous permettent, par leur fiscalité, de financer un haut niveau de services publics de proximité.

Parallèlement, l'habitat et les mobilités demeurent comme autant de priorités, en témoignent l'adoption d'un nouveau Programme local de l'Habitat (PLH) pragmatique et ambitieux, en corrélation avec nos besoins, ainsi que le très fort développement du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise (SMMAG).

Ce sont les communes, ces petites républiques, qui fondent une communauté de communes.

C'est pourquoi la nouvelle écriture du Projet de territoire du Grésivaudan renforce la notion de bloc communal et réaffirme notre volonté de gouverner ensemble.

En nous inscrivant dans un pacte de gouvernance renouvelé qui augmente considérablement les dispositifs de péréquation et de soutien financier aux communes et leur propose de l'ingénierie, nous attestons notre volonté de travailler ensemble, dans le respect de chacune de nos identités communales pour construire un territoire toujours plus attractif, plus durable et plus solidaire.

Henri Baile

Président de la communauté de communes Le Grésivaudan



01

Le Grésivaudan : un territoire nommé désirs



U

ne vaste plaine nourricière qui le traverse en son cœur; deux massifs montagneux qui le bordent avec majesté sur ses ailes; de fiers villages à tous les étages; de grands axes de communication qui encouragent les échanges; des pôles économiques qui attirent des talents du monde entier.

Tel est **le Grésivaudan**, un territoire «mosaïque» qui offre un cadre de vie et un environnement de travail d'une qualité rare. Entre beauté des paysages et richesse du patrimoine, vivacité culturelle, dynamisme économique et innovation technologique, le territoire du Grésivaudan concentre un grand nombre d'atouts reçus en héritage et d'autres développés au fil des époques comme autant de marqueurs contemporains de son identité et de son attractivité.

LE SAVIEZ VOUS ?



Le Grésivaudan est la plus grande communauté de communes de France en nombre d'habitants 105 483 HABITANTS au 1^{er} janvier 2023.

En France seulement deux communautés de communes dont Le Grésivaudan dépassent la barre des 100 000 habitants et 8 communautés de communes affichent plus de 80 000 habitants.

Ainsi la communauté de communes Le Grésivaudan est plutôt comparable à une communauté d'agglomération sans pour autant en avoir le statut car elle ne compte pas sur son territoire une commune de 15 000 habitants ou plus.

En chiffres



43 COMMUNES

676 km²

105 383 habitants

6 stations aux activités 4 saisons

2 stations thermales

La forêt couvre 62% du territoire DONT 31 500 HA DE FORÊT DITE PRODUCTIVE

37 100 emplois (INSEE 2020)

Entre plaine et montagnes... au milieu coule une rivière.

Artère centrale du territoire: **l'Isère**. Elle en a dessiné les paysages, servi le développement économique et organisé la vie sociale. Sur sa rive droite, les spectaculaires contreforts de la **Chartreuse**; de l'autre côté, les imposants sommets du massif de **Belledonne**. En bas, les sols riches attestent de la présence d'une ancienne vallée glaciaire. Vu d'en haut, de ces montagnes qui la surplombent, le **Grésivaudan** signe un ensemble naturel aux mensurations exceptionnelles. Cette signature topographique remarquable est exigeante car elle impacte certains échanges et amplifie certains risques naturels. Mais elle l'est aussi au regard des devoirs qu'elle impose à chacun de ses acteurs pour assurer sa préservation.



Beau et dynamique, le Grésivaudan attire. Vigilance exigée.

Si elle est un atout indéniable, la juxtaposition de zones urbaines majeures et d'espaces naturels attractifs expose le patrimoine naturel et culturel à des contraintes multiples. Le Grésivaudan se doit donc d'anticiper en permanence pour préserver la qualité environnementale, la densité de la biodiversité, la durabilité des forêts et l'intégrité des sites historiques qui font sa richesse, tout en assurant l'accès libre aux espaces de nature et de loisirs pour le grand public.

Il en va de même pour les phénomènes climatiques exceptionnels amenés à s'intensifier, les pics de pollution à se multiplier et la crise énergétique à perdurer. Le Grésivaudan se doit de mettre en œuvre des politiques pour assurer la sécurité et la santé des biens et des personnes de son territoire.

Oui, l'attractivité du Grésivaudan impose exigence et vigilance. **Lieu de vie, de travail et destination touristique et de loisirs prisés, le territoire fait l'objet d'une pression croissante sur ses ressources naturelles, patrimoniales et ses infrastructures.** Les enjeux de leur préservation et d'une gestion appropriée ne font que s'accroître. Ils soulèvent le besoin d'un accompagnement adéquat et de fait, l'intercommunalité met en œuvre des politiques dédiées et des actions de sensibilisation adaptées, auprès de ses habitants, de ses acteurs, de ses investisseurs comme de ses visiteurs.

De même, l'intercommunalité se doit de rester vigilante pour faire face aux tensions sur le foncier agricole, support d'une activité économique locale et nourricière.

Les enjeux de la préservation des espaces et d'une gestion appropriée ne font que s'accroître.



02

Le Grésivaudan: l'économie en plein cœur

Un passé industriel florissant.

Une diversification réussie.

L'identité économique du Grésivaudan est profondément enracinée dans son histoire industrielle qui s'est écrite avec la houille blanche, l'eau et le bois qui ont laissé une empreinte durable dans le tissu économique local. Pour autant, une importante diversification économique s'est opérée ces dernières décennies: industries agroalimentaires, secteur des technologies de l'information, filière de la micro-électronique. Cette diversification est le reflet de la capacité du territoire à s'adapter aux évolutions économiques et technologiques.

La filière micro-électronique a tout particulièrement pris de l'ampleur ces dernières années avec l'implantation d'un important tissu d'entreprises autour de **deux grands noms du secteur : ST MICROELECTRONICS et SOITEC.** Aujourd'hui, cette filière génère une grande partie des emplois locaux sur Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier, Bernin et Crolles.



En chiffres





Primaire, secondaire, tertiaire...

les trois secteurs sont au cœur du projet économique.

Sil'industrie constitue un pan central de l'économie du Grésivaudan, le territoire accueille également un réseau dense et dynamique de micro et petites entreprises de services essentielles à sa vitalité économique. Cœur battant du Grésivaudan, le commerce est ainsi le garant de la qualité de vie et du dynamisme des villes et villages. Pour permettre à ces acteurs précieux et indispensables de s'épanouir, l'intercommunalité est engagée aux côtés des communes dans plusieurs dispositifs de soutien, comme l'Opération de revitalisation du territoire.

Quant à l'agriculture, certes moins dominante qu'auparavant, elle n'en demeure pas moins un pilier économique pour plusieurs secteurs de la vallée. Les 390 chefs d'exploitation en activité et les 11 000 hectares de surfaces agricoles utiles constituent le socle d'un engagement fort autour des circuits courts et de la résilience alimentaire. L'ambition du Grésivaudan est claire et assumée : se doter d'une agriculture nourricière locale (appui aux Amap, réseaux de circuits courts, sensibilisation, lutte contre le gaspillage alimentaire...). Dans le même sens, les 40 000 hectares de forêt du Grésivaudan sont aus-

si à mettre en avant, car ils sont le berceau de multiples usages, tant économiques que récréatifs, sans oublier leur fonction environnementale centrale : réservoir de biodiversité, continuité écologique, puits de carbone...

Dernière source de dynamisme économique, le secteur touristique. Grâce à un environnement propice aux activités de plein air, à la présence des stations de ski et à l'activité thermique, le tourisme est une source de retombées économiques importantes pour le territoire, mais aussi d'emplois non délocalisables permettant de maintenir les populations en secteurs ruraux et montagnards. L'intercommunalité compte trois stations communautaires : Le Collet, les 7 Laux et l'espace ludique du Col de Marcieu. Sur le territoire se trouvent également les stations de Chamrousse, du Barioz et de Saint-Hilaire que la collectivité accompagne via le subventionnement de projets structurants.

Au travers de son schéma des Activités de Pleine Nature de Belledonne, Le Grésivaudan mène une politique volontariste de diversification touristique. Pour ce faire, le territoire peut compter sur son Office de Tourisme communautaire.



Transition écologique : une opportunité pour l'avenir économique du territoire.

Le dynamisme des zones d'activités économiques est un enjeu majeur pour assurer la prospérité du territoire. La préservation de notre environnement en est un également, pas moins important. Concilier ces enjeux est devenu une absolue nécessité pour toute collectivité et une priorité pour Le Grésivaudan. En définissant des politiques et règles visant à inciter les entreprises à maîtriser leur empreinte environnementale en réduisant leurs émissions polluantes, en gérant leurs déchets, en maîtrisant leur consommation d'eau, en développant la production d'énergies renouvelables, il sera possible de façonner des zones d'activités économiques qui continueront de contribuer durablement au dynamisme du territoire. L'optimisation du foncier, compte tenu de sa rareté et l'indispensable partage des usages sont également devenus incontournables. À ce titre, l'intercommunalité travaille sur la création de parkings en ouvrage (de type silo) et sur la verticalisation des bâtiments industriels, afin de permettre aux entreprises de conserver l'essentiel du foncier pour leurs activités. Toutes les nouvelles zones d'activités seront dotées de règlements d'aménagement exigeants en matière environnementale.

La conjonction de ces défis, associée à la nécessité de continuer d'accueillir des entreprises et donc de créer des emplois, au vieillissement de la population, à l'attrait du parc de logements, rend impératif des arbitrages en matière d'usages du foncier. Ces indicateurs et dispositifs doivent permettre une gestion collective équilibrée des tensions entre croissance démographique, développement urbain, attrait touristique, dynamisme économique et préservation des ressources et du foncier.

03

Le Grésivaudan : un territoire qui se réinvente

Changements climatiques, mutations économiques et évolutions presque sans limite des technologies numériques; autant de transformations profondes qui marquent et vont continuer de marquer ce siècle de leur empreinte.

En conséquences, ces transformations redessinent les territoires et bouleversent leur fonctionnement, en même temps qu'elles impactent les modes de vie de ses habitants.

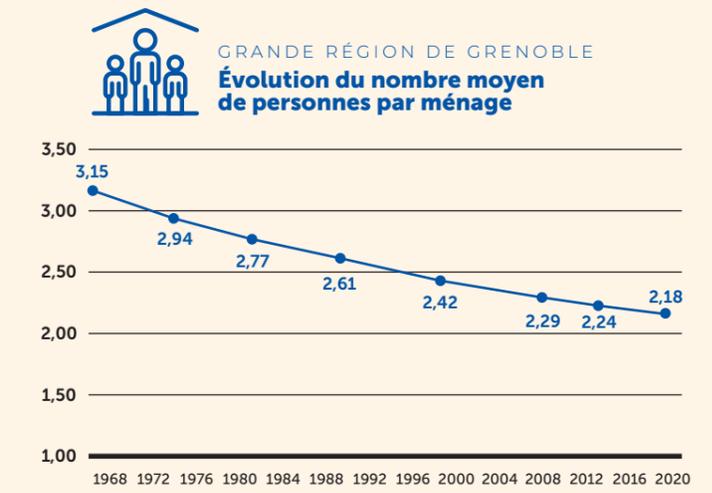
Les politiques publiques pensées et mises en œuvre par le Grésivaudan, avec ses partenaires, se doivent d'être au rendez-vous de l'Histoire. En proposant des solutions ad hoc à des

problématiques complexes et en apportant des réponses adaptées à des populations aux attentes nouvelles et de plus en plus spécifiques, le Grésivaudan se veut être en capacité de faire la démonstration que le « Territoire » est la bonne échelle pour adopter les bonnes trajectoires vers des transitions réussies.

DÉMOGRAPHIE

STRUCTURES FAMILIALES :
augmentation du nombre de familles monoparentales (décohabitation des couples + décohabitation des jeunes)

ÂGES :
les personnes de plus de 60 ans représentent 25% de la population en 2020, contre 19% en 2009



Sources : INSEE - Recensements de population.

✓ Conduire la transition écologique

Les défis environnementaux

Le cadre national fixe un objectif de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. La mise en œuvre de la **transition énergétique** passera par la transformation des sources d'énergies, le développement des énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques.

Si l'atténuation des émissions s'avère cruciale pour mettre en œuvre la transition écologique, elle restera incomplète sans **l'engagement de politiques d'adaptation aux changements climatiques**. Des transformations sont déjà à l'œuvre et irréversibles. Il est donc nécessaire de faire évoluer dès à présent certaines pratiques et d'adapter les modes de vies.

Territoire de montagne, le Grésivaudan est d'ores et déjà confronté aux effets de plusieurs changements climatiques. Ainsi, l'élévation des températures impacte l'activité des stations d'altitude en réduisant leurs niveaux d enneigement et en contraignant leurs périodes d'ouverture. Elle pose également de nouvelles contraintes sur les pratiques agricoles d'élevage et de culture.

Les épisodes de canicule qui se sont succédés ces dernières années et les carences en eau dont souffrent plusieurs régions en France ont fait de l'eau un sujet très médiatisé. **Le territoire du Grésivaudan bénéficie d'une richesse en eau assez exceptionnelle qui permet à long terme de ne pas avoir à arbitrer les usages. Le Grésivaudan n'en demeure pas moins vigilant et veille au quotidien à la préservation de cette ressource.** Aujourd'hui, si l'usage industriel de la ressource en eau représente une part importante des consommations à l'échelle du territoire, Le Grésivaudan fait de l'eau domestique sa priorité et ne cesse d'encourager et d'accompagner les entreprises à plus de sobriété.

Par ailleurs, **les changements climatiques multiplient les risques**: inondations, sécheresses, incendies, éboulements, etc. Ces événements souvent extrêmes mettent notre résilience à rude épreuve et nous obligent à plus d'anticipation.



L'Environnement: déjà au cœur des politiques du Grésivaudan

La communauté de communes n'a pas attendu pour agir et bâtir des stratégies d'intervention prenant la mesure des enjeux environnementaux.

Ces derniers supposent une approche transversale et une planification à court, moyen et long terme, ainsi qu'une collaboration bien orchestrée entre l'ensemble des acteurs (collectivités, monde économique, société civile, habitantes et habitants). À travers ses grands domaines de compétences, Le Grésivaudan dispose des moyens et se doit d'agir, aux côtés de ses partenaires, sur l'ensemble des thématiques concernées par ces transitions.



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Élaboré dans la 1^{re} version en 2014 et en cours de mise à jour, il est l'expression de la vision globale du Grésivaudan pour un territoire durable et résilient.

Le PCAET identifie 5 enjeux de transition écologique sur le territoire :

- ✓ **Atténuer** l'impact des activités de transport, résidentielles et économiques sur le climat;
- ✓ **Adapter** les activités économiques (tourisme, agriculture et forêts), les habitats et les milieux naturels aux modifications climatiques;
- ✓ **Améliorer** la qualité de l'air sur le territoire;
- ✓ **Préserver** et renforcer les capacités de séquestration carbone des espaces agricoles et forestiers;
- ✓ **Réduire** la dépendance aux énergies fossiles par la sobriété énergétique et le développement d'énergies renouvelables locales.



LE PCAET 2030

3 grandes orientations transversales pour poser une vision

1• UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE À 2050 POUR UNE SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE LOCALE

Sobriété énergétique dans les bâtiments privés et les activités industrielles, et développement des énergies renouvelables.

Objectifs :

- Réduire de 21% la consommation énergétique du territoire et de 25% par habitant.
- Doubler (+90%) la production énergétique renouvelable.

2• UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SOBRE, RÉILIENT ET QUI S'INSCRIT VERS UNE NEUTRALITÉ CARBONE

Sobriété foncière, préservation des ressources, mobilité décarbonée, activités et habitats résilients.

Objectifs :

- Réduire de 30% les émissions de GES du territoire et de 34% par habitant.
- Augmenter de 10% les potentiels de séquestration carbone.

3• UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANIMATRICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET VISANT L'EXEMPLARITÉ PUBLIQUE

Sobriété énergétique dans les bâtiments publics, exemplarité dans l'exercice des compétences, mobilisation transversale et pérenne des acteurs (associations, communes, citoyens, acteurs culturels, sportifs...).



EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Grésivaudan continue de travailler à l'amélioration de la qualité du service public dans toutes ses composantes (services à l'usager, harmonisation des niveaux de performance, organisation, etc.). Lors du transfert de compétence en janvier 2018, elle a hérité de réseaux d'eau potable vieillissants entretenus de manière inégale. Si le rendement moyen affiche un taux satisfaisant de 82,4%, les disparités sont importantes et le système d'assainissement quant à lui, pour une grande partie ne respecte pas les normes. **La poursuite d'une politique patrimoniale ambitieuse**, destinée à réduire les fuites et à accroître la résilience des infrastructures, **s'inscrit pleinement dans un objectif de modernisation du service face aux enjeux environnementaux.**

En parallèle, le **lancement d'un Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur le territoire du Grand Grenoble** réunissant de nombreux acteurs, participe à la meilleure connaissance du service à la population et permettra d'adapter les choix de gestion, ainsi que d'opérer les arbitrages nécessaires en cas de tensions sur la ressource.



AGRICULTURE ET FORÊTS

Afin d'accompagner la transition alimentaire, la communauté de communes a défini une **politique agricole, alimentaire et forestière à horizon 2030**, axée sur l'accompagnement d'un changement d'échelle de la production, dans l'objectif de remettre les produits locaux dans les assiettes des habitants. Un plan d'action a été voté en conseil communautaire et prévoit notamment la **création d'un fonds de concours pour aider les communes à intervenir en soutien concret aux agriculteurs** et en accord avec les objectifs de la communauté de communes en matière d'alimentation et de maintien de la capacité de production agricole. **L'intercommunalité œuvre également pour la transition vers des modèles agricoles biologiques**, avec pour ambition d'atteindre les 50% de surfaces agricoles certifiées Haute Valeur Environnementale et bio à horizon 2030. L'intercommunalité pense ces politiques en coopération avec les territoires voisins : ainsi, **sa politique agricole et alimentaire s'articule avec le Projet alimentaire interterritorial de la grande région grenobloise.**

Concernant la filière forestière, celle-ci est structurée, et **Le Grésivaudan a mis en place une stratégie foncière pour faciliter la gestion des forêts** (à travers notamment le regroupement des parcelles d'accès aux forêts).



LE SAVIEZ VOUS ?

11 000 HA
de surface utile agricole
et a minima préservée.

81 exploitations
en agriculture biologique.

40% de fermes
qui commercialisent
en circuits courts.

2500 emplois
sur la filière alimentaire.

40 000 HA
de forêts.

13 communes
déjà engagées dans
des actions de préservation
fortes avec l'instauration
de périmètres
de préservation et mise
en valeur des espaces
agricoles et naturels.



DÉCHETS

L'intercommunalité doit adapter son service à son développement, tant démographique qu'économique, le tout via une **politique de gestion vertueuse**. Le Grésivaudan a notamment investi deux millions d'euros sur trois ans pour le tri des bio déchets.

Cette politique de gestion déjà déclinée dans le **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**, s'appuie sur deux piliers. Le premier consiste en une **stratégie ambitieuse de réduction des déchets produits sur le territoire**, en lien avec les objectifs nationaux : développement généralisé du compostage, déploiement de recycleries pour valoriser et réemployer les objets, etc. Le deuxième pilier repose sur la **réduction de l'impact environnemental des déchets traités**. Toutes les étapes de la gestion des déchets sont concernées par cette ambition : la collecte, le traitement en usine et la valorisation. De plus, dans ce secteur des déchets, l'intercommunalité reste toujours en lien et à l'écoute des acteurs des territoires voisins.



ÉNERGIES

Le Grésivaudan ambitionne de devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050. Cela passera par une réduction des consommations énergétiques, et la communauté de communes s'est fixé pour objectif une diminution de 21% de ses émissions. La transition énergétique se réalisera également par le déploiement de production d'énergies renouvelables : la communauté de communes accompagne ces projets, et vise une couverture de 35 % des besoins du territoire par des énergies non polluantes d'ici 2050. Installations de panneaux photovoltaïques, mobilisation des chaleurs fatales des industries, mise en place de pompes à chaleur, optimisation et développement des installations hydrauliques se multiplient dans le Grésivaudan. **Afin d'accélérer ce processus, la collectivité soutient les entreprises locales et les initiatives de recherche et développement de technologies propres et de solutions innovantes.**

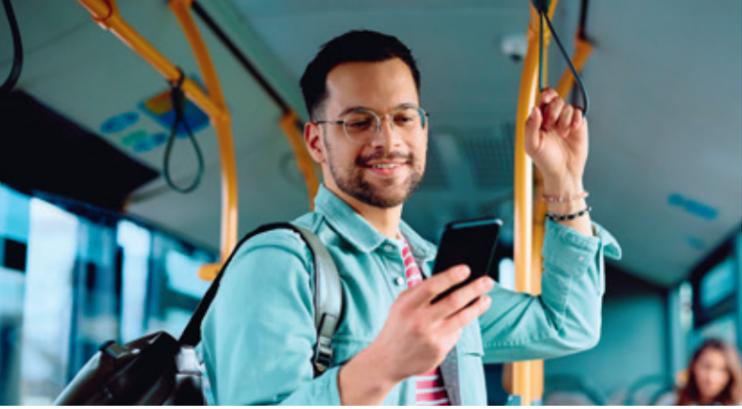


TOURISME ET MONTAGNE

Le réchauffement climatique impacte déjà l'activité des stations de montagne. Cela incite à renforcer les mesures déjà en vigueur en faveur de la diversification des activités de loisirs et de la refonte de la gestion de plusieurs stations. **La communauté de communes adopte une stratégie d'adaptation et d'anticipation de ces multiples facteurs de changement** afin de garantir la transition de son économie et de ses pôles d'altitude, vers un modèle vertueux et renouvelé pour assurer l'avenir des stations communautaires.

Pour faire face à ces multiples enjeux, **Le Grésivaudan a fait le choix de repenser la gouvernance de ses stations de montagne via la mise en œuvre du triptyque suivant** : une autorité organisatrice (la communauté de communes), un opérateur et un Office de Tourisme (l'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse). **C'est par cette organisation que la collectivité peut aborder de façon globale les transitions au sens large et bâtir l'avenir de ses stations de montagne.**

Avec l'élaboration de son projet de développement durable des stations communautaires : Le Collet et les 7 Laux de 2020 à l'après 2050, Le Grésivaudan entend dépasser le seul sujet du positionnement touristique pour **replacer l'avenir de ses stations en tant que véritables pôles économiques 4 saisons, ancrés dans la chaîne de Belledonne et le Grésivaudan.** L'enjeu sera d'envisager leur rôle et leur place à la lumière des différents facteurs d'évolution territoriale, des changements de comportements des touristes et visiteurs et des futures attentes sociétales.



✓ Accompagner les transitions des modes de vie



MOBILITÉS

Les transformations des modes de vie s'expriment à travers les modes de déplacements. Contrastes d'accès aux services, concentration des activités économiques en plaine, proximité de la métropole grenobloise..., **les enjeux de mobilités** s'avèrent donc structurants pour le Grésivaudan. Depuis plusieurs années, le territoire connaît d'importantes problématiques de saturation des réseaux routiers, notamment aux heures de pointe des trajets domicile-travail vers les pôles d'emplois et Grenoble. Si le développement du télétravail, permet de limiter certains déplacements et accélère la décorrélation entre lieu de vie et lieu de travail, Le Grésivaudan mène une politique volontariste en matière de mobilité douce et d'amélioration du réseau de transports en communs au sein du **Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG), en charge de la compétence mobilités depuis 2020.**

En effet, à travers le SMMAG, la communauté de communes réalise de nombreux investissements pour diminuer l'autosolisme encore majoritaire sur le territoire. Un travail sur le déploiement des mobilités douces et électriques est effectué sur l'ensemble du Grésivaudan, notamment par le développement du covoiturage ou encore la promotion des vélos à assistance électrique à travers le Schéma des itinéraires cyclables. Un nouveau réseau de transport unifié et amplifié dans ses connexions avec la métropole ainsi qu'une tarification harmonisée dans le grand Y grenoblois ont été votés en 2024 ce qui est une première pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité en province.



SERM SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes Le Grésivaudan et le Département de l'Isère, tous ont à cœur de faire avancer le sujet du Service Express Régional Métropolitain grenoblois. **Tous ces acteurs ont formé un groupement pour peser auprès des autorités compétentes (État, SNCF Réseau, SNCF Gares et Connexions) et faire aboutir ce projet qui permettra de moderniser l'offre de train actuelle. En effet ce sont d'importants aménagements qui seront effectués pour permettre une augmentation attendue de près de 80% de la fréquentation du réseau de l'étoile ferroviaire grenobloise.**



HABITAT

Les projections démographiques imposent de repenser l'offre de logement. La communauté de communes a mis à jour son Programme Local de l'Habitat qui s'articule autour de 10 orientations et 16 actions structurées en 4 axes :

- 1 • Habiter à l'heure des transitions
- 2 • Fluidifier les parcours résidentiels
- 3 • Loger les publics ayant des besoins spécifiques
- 4 • Animer le PLH et l'évaluer en continu.

TENDANCE

- **Hausse** du nombre de ménages de petite taille
- Près de **50%** des ménages demandeurs se composent d'une personne seule.
- Des demandeurs de plus en plus âgés, qui cherchent en majorité des petits logements.
- Des demandeurs à faibles ressources.

S

i les projections démographiques n'induisent pas nécessairement d'augmenter l'offre de logement, l'évolution de la typologie des ménages impose de renouveler le parc.

En effet, l'offre de logement requiert une adaptation :

► **Aux besoins des ménages** d'une personne, jeunes ou personnes âgées, au service du maintien à domicile et de la gestion de la dépendance. Le taux de vacance (4.1% de logements vacants depuis plus de 2 ans soit 1990 logements) représente une véritable opportunité pour le territoire. L'objectif : moderniser et adapter le parc de logement et ainsi répondre aux nouveaux besoins, notamment en

produisant du logement social abordable et en inversant le rapport Maisons individuelles/ immeubles collectifs (proche des équipements et des services), encore très déséquilibré sur le territoire.

► **À la nécessité de sobriété énergétique.**

Dès aujourd'hui, il est nécessaire d'anticiper l'impact de l'interdiction de location des logements affichant une étiquette énergétique basse (E ou F) soit 6600 logements sur le territoire.

Favoriser la qualité de vie et la cohésion sociale



SANTÉ

Pour accompagner les problématiques de **santé publique**, Le Grésivaudan a lancé l'élaboration d'un **Plan territorial de santé pour 2023-2027**, construit en partenariat avec différents acteurs du secteur et comportant des mesures pour garantir l'accès au soin, une répartition équilibrée de l'offre de soin sur tout le territoire et l'accompagnement de tous les publics. Le soutien des personnes âgées est traduit au travers d'une **Feuille de route pour l'autonomie**, rédigée en 2021 et qui propose des actions complémentaires à celles portées par le Département de l'Isère, chef de file dans le domaine. Cette feuille de route se décline notamment par la gestion d'un accueil de jour et des actions de soutien aux aidants.



SANTÉ ET SOCIAL

- ✓ **Contrat Local de Santé signé en 2023**
- ✓ **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi depuis 2017**
- ✓ **EHPAD Belle Vallée 34 personnes en accueil de jour**
- ✓ **Réseau Réussite numérique inclusion et médiation numériques**
Création des Espaces France Service intercommunaux (1570 rendez-vous en 2023). Permanences aux Adrets, à Allevard, à Villard-Bonnot et dans les médiathèques.



ENFANCE ET JEUNESSE

Le Grésivaudan s'est engagé, aux côtés des communes, pour proposer une **offre de services large et complète en matière d'enfance et jeunesse, de sports et loisirs, de culture, etc.** Elle a fait la preuve de son intégration en se voyant transférer la gestion de nombreux équipements de proximité (multi-accueils, centres de loisirs, cinéma, médiathèques, piscines d'été, etc.).

- 17** multi-accueils
- 5** accueils de loisirs
- 1** accueil jeune (Balcon de Belledonne)
- 9** relais petite enfance
- 5** lieux d'accueils parents-enfants

Consciente de la nécessité d'accompagner ces transitions afin d'en faire de véritables opportunités de cohésion sociale et non des accélératrices d'inégalités, l'intercommunalité se mobilise à travers l'ensemble de ses politiques publiques et notamment ses services publics de proximité.



LE NUMÉRIQUE



La transition numérique et le déploiement d'innovations, sont des atouts indéniables sur un territoire géographiquement contraint comme le Grésivaudan. Le numérique façonne et transforme en profondeur les pratiques depuis plusieurs années déjà, permettant notamment le développement de la télémédecine et un meilleur accès aux services, transformant nos modes de travailler (télétravail), les modes d'accès à la culture et à l'information, questionnant les pratiques de mobilités et devenant incontournable pour certaines démarches (administratives – emploi/formation)...

Le développement du numérique ne doit pas accroître des situations d'isolement ou de fragilité; il réinterroge l'expression du lien social, dans un territoire marqué par la diversité de son environnement. **Ainsi la communauté de communes a fondé le Réseau Réussite numérique pour accompagner les habitants du Grésivaudan.** Les Espaces France Services, les médiathèques et plusieurs communes du territoire sont autant de lieux dans lesquels une aide est apportée pour réaliser des démarches en ligne et favoriser l'apprentissage des outils numériques.



FORMATION ET INSERTION

La communauté de communes œuvre également en matière de formation et d'insertion et a pour projet de créer une **Maison Emploi-Formation** regroupant le service emploi-insertion de l'intercommunalité, la Mission Locale et des partenaires formation. Les partenariats avec les employeurs du territoire sont également encouragés.

La stratégie déclinée par l'intercommunalité est guidée par la volonté de mailler le territoire d'équipements complémentaires afin de répondre de manière pertinente aux besoins de la population.



SPORTS ET LOISIRS

- 2** terrains de football
- 2** aires de parapente
- 1** boulodrome
- 1** base de loisirs camping
- 6** piscines (couvertes et d'été)

DES GRANDS ÉVÉNEMENTS:
Coupe Icare / Ultra trail (UT4M, Échappé Belle) / ski alpinisme La Belle Étoile / Alpes Grésivaudan Classic



ART ET CULTURE

- 2** médiathèques intercommunales
- 1** équipement polyvalent: L'espace Aragon
- 3** musées
- 1** Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle 2023-2026
- 1** Contrat Territorial Lecture





✓ Promouvoir le partage du foncier

LES FONCTIONS ET USAGES À CONCILIER ET À TRANSFORMER POUR SATISFAIRE LES EXIGENCES DES TRANSITIONS SONT MULTIPLES: À LA FOIS ÉCONOMIQUES, RÉSIDENTIELS, DE SERVICES, DE LOISIRS, ETC.

Dans le respect des prérogatives des maires, la communauté de communes poursuit la structuration engagée autour des enjeux-clés de l'aménagement du territoire. À ce jour, Le Grésivaudan ne bénéficie pas de la compétence Plan Local d'Urbanisme et voit son développement impacté par cela. Effectivement, l'État a fait de la sobriété foncière une priorité qui s'exprime à travers les lois consacrées au Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de 2021 et 2023, renforçant ainsi les exigences de réduction de consommation du foncier et imposant des délais à cet objectif.

Face à cela, l'intercommunalité n'a d'autres choix que de **poursuivre le dialogue au service de la préservation des espaces pour une rationalisation des usages du foncier**. La nécessité de combiner les besoins fonciers pour les compétences relevant de l'intercommunalité (Zones d'activités économiques, équipements...) et pour les projets de développement des communes (logements, équipements, ...) devra passer par **une collaboration étroite et des espaces de dialogue encore aujourd'hui à imaginer et à mettre en place**.

Le Grésivaudan doit également renforcer sa coordination avec les communes pour une gestion efficace

du foncier. À la suite du projet de territoire de 2018, l'intercommunalité a posé de nouvelles ambitions en matière de régulation foncière, à travers l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat et la mise en place d'outils d'intervention (Opération de revitalisation du territoire, Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat, accompagnement PAEN...). **La constitution d'une stratégie foncière globale, comprenant notamment l'adhésion à l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné**, va nécessiter le même besoin de dialoguer, pour partager une connaissance commune des projets et les capacités foncières et immobilières du territoire, pour ainsi contribuer à la planification durable de l'intercommunalité.

Le Grésivaudan a déjà acquis et structuré les compétences nécessaires pour mettre en cohérence les sujets de planification territoriale (finalisation du Programme Local de l'Habitat, du schéma directeur en matière d'assainissement, de la stratégie de gouvernance des stations, réactualisation du schéma directeur des ZAE...). Cela reste cependant insuffisant et on constate aujourd'hui qu'une stratégie foncière ambitieuse et

adaptée, élaborée à l'échelle intercommunale, aiderait Le Grésivaudan à relever plusieurs défis qui dépassent largement les frontières de son territoire (adéquation besoins-ressources, mobilités et gaz à effet de serre, accueil d'emplois...). **Articuler les compétences en s'appuyant sur un positionnement stratégique permettrait au territoire d'être plus fort**. Il en va de sa capacité à conserver la maîtrise de son développement face aux multiples défis à relever et ce, dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant.

La collectivité ne peut pas non plus subir une décision du législateur qui imposerait, compte tenu de sa taille ou de ses projets, à adopter un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une réflexion et un travail prospectif, en prolongement du Projet de Territoire rénové, sur les enjeux, les ambitions et les conditions du développement du Grésivaudan sont donc nécessaires.

Concrètement, **Le Grésivaudan s'engage à répartir ses capacités d'artificialisation à 2030 puis pour les deux décennies suivantes dans le but d'optimiser et de rationaliser les surfaces par compétences**.

Le Grésivaudan s'engage à répartir ses capacités d'artificialisation à 2030 puis pour les deux décennies suivantes dans le but d'optimiser et de rationaliser les surfaces par compétences.



04



Le Grésivaudan :
**un territoire
solidaire
et fédérateur,
des collectivités
liées par une
ambition commune**

La nécessité de **penser des politiques publiques à une échelle élargie** s'est renforcée avec l'évolution des modes de vie et les distances de plus en plus importantes parcourues au quotidien.

Dès le début du XX^e siècle, les communes françaises se sont alliées afin d'exercer certaines missions de façon mutualisée, à commencer par la mise en place de services techniques d'eau potable et d'électricité. **La nécessité de penser des politiques publiques à une échelle élargie s'est renforcée avec l'évolution des modes de vie et les distances de plus en plus importantes parcourues au quotidien**, contribuant à élargir les "bassins de vie", ces espaces vécus où les habitants d'un territoire travaillent, vont à l'école, font leurs courses, pratiquent des activités culturelles et de loisirs... Créé dans les années 1990, le statut juridique des intercommunalités a entériné des dynamiques collectives préexistantes, et a facilité la mise en commun de ressources et la conduite de

missions partagées entre communes, autour d'un projet de territoire fédérateur. **Aujourd'hui, la France est intégralement recouverte par ces structures, qui gèrent un nombre conséquent de services et d'équipements publics et œuvrent dans 3 champs de compétences majeurs** : le développement économique, l'aménagement de l'espace (dont les mobilités et le logement) et l'environnement. Créée en 2009, la communauté de communes **Le Grésivaudan réunit 43 communes**, liées au sein d'un grand bassin de vie par un destin et des enjeux communs. Structure de solidarité, de mutualisation et de partage, elle permet le déploiement de politiques publiques structurantes, au service de l'ensemble de la population.

Les communes du Grésivaudan se caractérisent par des contextes spécifiques : topographie,

géographie, vocations résidentielles, économique, agricoles, niveau de ressources. Certaines constituent des polarités et accueillent des équipements structurants bénéficiant à une population élargie; leurs fonctions de centralité génèrent des externalités positives (ressources financières, attractivité économique...), mais également des charges (coût de certains services et équipements, contraintes d'accueil de populations et d'entreprises...). D'autres encore hébergent des activités agricoles, des sites touristiques ou font office de zones résidentielles.

Les principes de solidarité intercommunale impliquent la mise en place d'un cadre de travail partagé, ainsi que des règles de redistribution des richesses afin de mettre en œuvre l'équité territoriale. Ils sont formalisés au travers d'un pacte de gouvernance et d'un pacte financier et fiscal.



Un modèle équilibré de faire-ensemble: **le pacte de gouvernance**

D

Depuis 2019, les intercommunalités peuvent élaborer un pacte de gouvernance, document stratégique destiné à poser le cadre des relations entre l'intercommunalité et les communes. À travers cet amendement du projet de territoire, Le Grésivaudan a décidé de se doter d'un tel cadre, afin de construire de façon collective un modèle équilibré d'actions et de gouvernance, dans le respect de l'autonomie de chacun.

Le projet de territoire de 2018 déclinait des principes politiques forts autour de la structuration du débat démocratique, des solidarités et des coopérations entre la communauté de communes et les communes, et entre les communes elles-mêmes.



Ces principes, toujours d'actualité, requièrent d'être approfondis et incarnés. Tel est l'objectif du pacte de gouvernance, qui pose pour ambition de :

- **Garantir** aux communes d'être associées aux décisions qui les concernent.
- **Mettre en œuvre** des politiques publiques plus efficaces et efficientes, de rechercher les meilleures complémentarités de rôles et de responsabilités entre la communauté de communes et les communes;
- **Faciliter** la mutualisation et le partage des moyens, des équipements et des expertises, pour développer les synergies et accélérer le développement des coopérations;
- **Structurer** la participation des habitants et des acteurs organisés pour l'accompagnement des politiques publiques de la communauté de communes.

Des instances décisionnelles au service de l'arbitrage politique

À travers ses instances décisionnelles, l'intercommunalité entend se porter garante de la participation de chaque commune à la construction des politiques publiques dont elle est responsable.

Émanation des conseils municipaux, le **conseil communautaire** est composé d'élus représentant chaque commune membres de l'intercommunalité. Ces conseillers sont élus au suffrage universel à travers le bulletin à double liste que choisissent les électeurs lors des élections municipales. Près de 900 conseillers municipaux et communautaires assurent le dynamisme de la vie démographique du territoire du Grésivaudan.

Le **bureau exécutif** est une instance d'information, d'échanges et de débat au sein de la communauté de communes. Il prépare les travaux du Conseil communautaire par l'examen de sujets ou projets à soumettre en Conseil. Il est composé du Président, de quinze vice-présidents et d'une conseillère déléguée qui sont tous en charge d'une thématique spécifique.

La **conférence des maires** réunit les maires des 43 communes du territoire. Les vice-présidents présentent en détail les délibérations du conseil communautaire qui ont un impact sur l'action de la commune. Ensuite la conférence des maires débat et échange sur les grandes orientations stratégiques de la Communauté puis elle formule des avis et des préconisations qui prennent en compte le quotidien des communes du territoire.

Dans chacune des politiques publiques de la Communauté de communes, une **commission thématique** se tient régulièrement. Elle est ouverte aux conseillers municipaux pour permettre les échanges et les réflexions puis formuler des propositions concernant les dossiers en lien avec leur thématique.

Le Grésivaudan est riche du tissu d'acteurs locaux qui l'anime : associations, entreprises, ainsi que toute sa population engagée dans la vie locale au quotidien. Créé en 2003, le **conseil de développement** du Grésivaudan constitue l'un des outils de représentation de cette société civile et réunit des citoyens bénévoles, dont 30 habitants tirés au sort. Les membres du conseil de développement sont invités à siéger au sein des commissions thématiques. Le conseil de développement participe aux réflexions conduites par la communauté de communes, sur son initiative propre (auto-saisine) ou à l'invitation du conseil communautaire, contribuant ainsi, par ses avis, à l'amélioration des politiques publiques locales.



Une solidarité financière :

Le Pacte Financier et Fiscal

En novembre 2022, la communauté de communes a délibéré et adopté son Pacte Financier et Fiscal (PFF).

Cet outil apparaît comme un levier structurant capable de :

- Réfléchir aux relations tissées au fil des années sur le territoire entre les communes et la communauté,
- Réduire les disparités territoriales entre les charges supportées et les recettes perçues par les membres du bloc communal,
- Permettre à l'intercommunalité d'optimiser sa politique de solidarité tout en maîtrisant ses charges de fonctionnement,
- Préserver l'autofinancement de la communauté de communes nécessaire à la réalisation des projets d'investissements indispensables au développement du territoire.

Il décrit les orientations souhaitées par la communauté de communes en matière de solidarité vers ses communes membres et est actualisé chaque année lors du vote des orientations budgétaires.

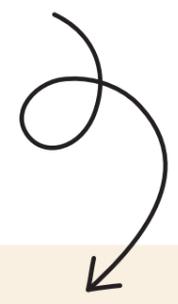


La cellule d'appui aux communes

Une autre piste de réduction des inégalités entre les communes, identifiées dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, consistait à **mettre en place un appui technique de la part de la communauté de communes au bénéfice des communes**. Les communes de moins de 1 600 habitants rencontrent des difficultés pour recruter des secrétaires de mairies et assurer leur fidélisation. Elles ont également besoin d'être aidées dans la recherche de financement et le montage de dossiers complexes.

concourent ont été créés et qu'un soutien aux secrétaires de mairie sera apporté dès l'année 2024. L'objectif est d'aider les petites communes à assurer la continuité du service public lorsqu'elles sont dépourvues de secrétaire pendant une longue période. Un autre volet sera déployé à destination des petites communes en leur apportant l'ingénierie dont elles ne disposent pas en interne pour les aider à traiter des dossiers qui sortent de la gestion quotidienne (marchés publics, expertise juridique, dossiers de subventions, etc.)

La communauté de communes a décidé d'affirmer sa **volonté d'aider les communes d'abord en les soutenant financièrement dans leur projet d'investissement**. C'est ainsi que plusieurs fonds de



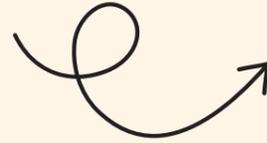
LES FONDS DE SOUTIEN

Le fonds de concours aux petites communes

Dispositif abondant la dotation territoriale attribuée par le Département de l'Isère pour les plus petites communes du territoire ayant des capacités d'investissement moindres et besoin d'une intervention couplée du Département et de l'intercommunalité pour leurs projets structurants;

Le fonds de concours supra communal

Dispositif permettant d'accompagner financièrement les projets d'investissement dont le rayonnement et la fréquentation dépassent le seul périmètre communal. La création de ce fonds traduit ainsi la volonté du Grésivaudan d'établir un dialogue et une coordination permanents avec les communes membres et entre les communes elles-mêmes.



Retrouvez toutes
les fiches thématiques :

DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CULTURE ET PATRIMOINE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

AUTONOMIE, SANTÉ ET SOLIDARITÉ

COMMERCE, ARTISANAT ET ENTREPRISES DE SERVICES

ÉCONOMIE ET INDUSTRIE

FORÊTS

MONTAGNE ET STATIONS

ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITÉ

HABITAT

MOBILITÉS

FORMATION, EMPLOI ET INSERTION

EAU ET ASSAINISSEMENT

SPORTS ET LOISIRS

TOURISME ET ATTRACTIVITÉ

ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET INNOVATION

SOLIDARITÉS TERRITORIALES



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes



LE GRÉSIVAUDAN

390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles Cedex
Tél. : 04 76 08 04 57

www.le-gresivaudan.fr

• • • •





Déchets et économie circulaire



Aujourd'hui



L'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est partagé entre le Grésivaudan sur 27 communes (en gestion directe) et le Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA) sur 16 communes (en gestion déléguée). En 2018, le Grésivaudan a fait le choix de passer en mode de collecte en «tout apport volontaire». Le scénario est déployé progressivement sur le territoire, encore deux communes doivent être équipées en 2024.

La collectivité souhaite élever ses ambitions et ses actions en matière de prévention avec la mise en œuvre du **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.



8
déchetteries

1
déchetterie mobile en montagne

336 315 passages total en 2023

2 764 colonnes (tout apport volontaire)



Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères unifiée à **4,95%**

TONNAGE OM* :
DELTA 2022-2023
- 577,80

Collaboration avec le SIBRECSA et la Métropole de Grenoble pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles : **30%** incinérés à Pontcharra sur le site du SIBRECSA et **70%** sur le site de la Tronche géré par Grenoble Alpes Métropole (GAM)

* Tonnage total d'ordures ménagères résiduelles réceptionnées à l'usine d'incinération de Pontcharra et produit par les habitants des communes du territoire du SIBRECSA : 18523.05t en 2023 (12074.17t en 2022)

Chiffres clés



Nos politiques publiques au service des transitions

La gestion des déchets constitue une activité à fort impact environnemental. En effet, à l'heure où l'urgence est à la réduction des déchets à la source et à leur valorisation par le

développement de l'économie circulaire, le dynamisme économique et démographique du territoire entraîne une augmentation des quantités de déchets produits.

Le territoire mène donc une politique de gestion des déchets vertueuse fondée sur deux priorités :

- La réduction de 15% du volume de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire.
- Le déploiement d'une gestion des déchets à l'impact environnemental limité et ce, à tous les niveaux : la collecte grâce au verdissement de la flotte de véhicules, le traitement en usine via des infrastructures plus performantes, la valorisation et le réemploi par le déploiement des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) dans les déchetteries.

Demain



AMBITIONS

1 • ACCOMPAGNER

LES USAGERS dans la réduction des déchets produits (amélioration du geste de tri, gestion de proximité des biodéchets et sensibilisation aux modes de consommation responsable).

2 • METTRE EN PLACE UNE FILIÈRE DE TRI/TRAITEMENT PERFORMANTE

(mode d'organisation et outils industriels).

3 • FAIRE ÉVOLUER LES

DÉCHETTERIES pour répondre aux obligations réglementaires (nouvelles filières REP, atteinte des objectifs de réemploi et de valorisation) tout en garantissant un haut niveau de service à nos usagers.

4 • GARANTIR UN SERVICE DE COLLECTE HARMONISÉ

sur l'ensemble du territoire et réduire son impact environnemental.

5 • INFORMER LES HABITANTS

sur les performances (opérationnelles et économiques) du service intercommunal de prévention et de gestion des déchets.

6 • MAÎTRISER ET METTRE EN ADÉQUATION LE TAUX DE TEOM

avec la qualité de service et l'exigence de la transition.



PROJETS

• Appliquer

le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés avec des actions de sensibilisation aux gestes de tri et aux modes de consommation responsable.

• Reconstruire

le centre de tri et l'unité d'incinération et de valorisation énergétique à travers le projet Athanor en collaboration avec GAM et cinq autres collectivités.

• **Choisir** un mode de gouvernance pour la future filière de tri/traitement.

• **Adapter** le matériel de pré-collecte avec notamment un travail sur l'ouverture des points d'apport volontaire pour garantir la qualité du tri effectué par les habitants.

• **Déployer** le scénario tout compostage à l'échelle du territoire et distribution du matériel de compostage pour optimiser la gestion des biodéchets.

• **Élaborer** un règlement de collecte.

• **Étendre** le déploiement des points d'apport volontaire en collecte automatisée sur 4 flux en adoptant la consigne fibreux/non fibreux.

• **Informatiser** la collecte pour augmenter la capacité de reporting et mieux informer les habitants.



RÉSULTATS ATTENDUS

✓ Suivi de l'évolution des tonnages

des différents flux de déchets en collecte et en déchetterie.

✓ Estimation des quantités détournées par compostage et réemploi.

✓ Évaluation des quantités de dépôts sauvages annuels.

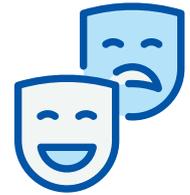
✓ Concertation des usagers et évaluation de la qualité de service.

✓ Mesure de l'état d'avancement des projets :

- Ouverture de la future déchetterie de Crolles.
- Ouverture effective du centre de tri et de l'UIOM sur le site Athanor.
- Nombre de composteurs déployés
- Nombre de véhicules thermiques remplacés.
- Gain en tonne équivalent CO².



Culture et Patrimoine



Aujourd'hui



La Culture :

- De nombreux équipements culturels et artistiques gérés par les communes ou l'intercommunalité.
- Une offre répartie de façon homogène sur l'ensemble du territoire.
- Une dynamique d'harmonisation et de structuration de l'offre et des tarifs.
- Une forte logique de partenariat et de co-construction communes-intercommunalité.
- Un soutien aux artistes et aux associations culturelles locales : accompagnement au développement, à la diffusion et à la création.

Le Patrimoine :

- Trois monuments historiques classés sur le territoire : Chatel de Theys, Manoir de Vaubonnais et Fort Barraux.
- Un patrimoine naturel et historique remarquable pour lequel le Grésivaudan entend participer à la sauvegarde et à la valorisation.



L'Espace Aragon :
1 équipement pluridisciplinaire très porteur :
+ de **100000** spectateurs annuels



3 musées
12 200 visiteurs en 2023



Un réseau de bibliothèques du Grésivaudan :
2 médiathèques intercommunales
et **34 médiathèques communales**
Plus de 20 000 abonnés au réseau.

Plus de 1 000 rendez-vous culturels annuels, festivals et événements «Hors les murs» :

Giboulivres, festival Echos, Cinétoiles, festival d'un bout à l'autre...



Mise en place d'un Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (2023-2026), d'un Contrat Territoire Lecture et d'un Plan Lecture départemental.

Chiffres clés



Nos politiques publiques au service des transitions

- **Adapter l'offre culturelle face aux enjeux du numérique** et aux nouvelles façons de consommer la culture.
- **Déployer une offre d'accompagnement et de formation** individualisés pour les publics éloignés de l'outil informatique.

- **Créer des nouveaux fonds à destination des publics en situation de handicap** ou d'illettrisme (livre numérique, audio) afin d'élargir l'accès à la lecture.
- **Développer un fond innovant de jeux vidéo** pour les familles et la jeunesse.
- **Renforcer l'offre culturelle en ligne** (vidéo, formations, accès aux collections des musées en dématérialisé...).

- **Encourager le «Hors les murs» qui permet :**
 - un meilleur accès à l'offre culturelle pour tous les habitants.
 - une lutte plus efficace contre les problèmes de mobilité inhérents à la topographie du territoire (moins de véhicules).
 - une réponse adaptée aux enjeux de la transition énergétique : spectacles techniquement et énergétiquement moins coûteux, plus de compagnies régionales.

Demain



AMBITIONS

- 1 • DÉPLOYER** un projet culturel de territoire qui participe à l'émancipation des habitants, à l'attractivité du territoire et qui prenne en compte les transitions.
- 2 • POURSUIVRE** le développement de l'éducation artistique et culturelle dans une logique d'équité territoriale.
- 3 • FACILITER** l'accès aux propositions culturelles pour les différents publics en développant une offre de proximité dans la programmation culturelle.
- 4 • FAVORISER** le maillage culturel du territoire et adapter les projets culturels aux identités et aux besoins des communes.



PROJETS

- **Élaborer un projet culturel** de territoire co-construit avec les communes et les acteurs du territoire pour agir ensemble pour le développement de la vie culturelle sur nos 43 communes.
- **Reconstruire la médiathèque** tête de réseau de Pontcharra dans une logique de mixité des espaces et des usages.
- **Développer l'action culturelle du réseau des bibliothèques** du territoire, affirmation d'une identité de réseau (nouveau logo, nouveau site).
- **Améliorer les dispositifs de subvention** en lien avec les impératifs de transition, de maillage, d'équité et d'attractivité du territoire.
- **Accompagner les artistes et les porteurs de projets**, en coordination avec les partenaires institutionnels : création, diffusion, valorisation, rencontres thématiques.
- **Structurer et animer le réseau des salles spectacles** : accueil d'artistes, prêt de matériel, communication ou identité communes.
- **Affirmer le projet artistique et culturel de l'espace Aragon**, valorisant les dialogues des arts visuels avec les arts scéniques, qui prend la forme d'une saison de spectacles, d'expositions et de films, dans et hors-les murs. Affirmer son identité culturelle auprès des partenaires institutionnels et des réseaux professionnels.
- **Harmoniser les identités culturelles des services et équipements** via le site internet de la communauté de communes.
- **Inscrire la politique culturelle dans des dispositifs contractuels structurants** (Plan local d'éducation artistique et culturelle, Contrat territoire lecture, Plan lecture, projet culturel de territoire, label 100% EAC)
- **Ouvrir un service Artothèque innovant.**
- **Renforcer les coopérations entre la Culture** et les différentes directions de la communauté de communes pour mener des politiques concertées à destination des habitants.

RÉSULTATS ATTENDUS



- ✓ **Évaluation quantitative et qualitative** du PLEAC, du CTL et du Plan Lecture tout au long de la contractualisation.
- ✓ **Obtention du label 100% EAC** permettant de mesurer l'impact de la politique portée. Mise en place d'un observatoire de l'EAC afin d'affiner les impacts de cette politique et de mettre en place des actions correctives sans attendre les bilans.
- ✓ **Réalisation d'un bilan carbone** des activités culturelles portées par le Grésivaudan afin de fixer des objectifs de réduction à 3 ans.
- ✓ **Augmentation de la fréquentation** des équipements culturels, des partenariats et actions culturelles, et notamment auprès des publics dits empêchés.
- ✓ **Mesure de l'effet levier** généré par la mise en place d'un fond de concours patrimoine sur la réalisation des travaux d'urgence et de rénovation des patrimoines.





Agriculture et Alimentation



Aujourd'hui



Les contrastes entre la vallée et les espaces montagnards façonnent les paysages du Grésivaudan. Cette géographie crée des conditions de production variées qui se traduisent par une agriculture diversifiée. Le Grésivaudan met en œuvre une politique agricole, alimentaire et forestière qui se décline à travers des plans d'action triennaux (2020-2023 et 2023-2026).

Depuis 2022, ces dispositifs sont complétés par une stratégie spécifique d'intervention en alpage. En parallèle, des mesures de protection foncière sont progressivement instaurées, témoignant de l'engagement continu du Grésivaudan en matière de préservation de ses ressources territoriales.

De plus, une coopération s'organise autour du Plan Alimentation inter-territorial (PAiT) de la grande région grenobloise, afin de travailler avec l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire et de favoriser une alimentation locale, responsable, de qualité et accessible à toutes et tous.

Le territoire du Grésivaudan fait face à des tensions notables sur ses ressources, notamment en matière de foncier. Ainsi une consommation de terres agricoles de 61 hectares par an est observée dont 38 hectares par an de consommation masquée. Le rythme moyen d'artificialisation des sols dépasse les niveaux départemental, régional et national.



Nos politiques publiques au service des transitions

- **Organiser la réflexion et les échanges** entre les différents acteurs sur la problématique de la raréfaction de la ressource en eau.

- **Mener une politique d'anticipation** des risques de pollution avec le projet «agriculture sur les captages d'eau».
- **Faciliter le dialogue sur le partage du foncier et la protection des terres agricoles** nourricières dans le contexte du Zéro Artificialisation Nette avec la démarche PAEN.

- **Adapter les pratiques et les productions** sur le volet agricole (dans la lignée des réflexions autour de la résilience alimentaire et en perspective d'un accompagnement politique volontariste pour le maintien de l'agriculture de proximité de demain.)

327
exploitations

34
hectares de surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation



390
chefs d'exploitation

81
exploitations bio,
15% de la SAU
et 25% des exploitations

1
périmètre de protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers PAEN

13 autres communes engagées dans la démarche

3 fermes communales

11 000
hectares de surface agricole utile



Chiffres clés



Transition alimentaire

Le PAiT de la grande région grenobloise est un document cadre visant à relier agriculture et alimentation en les relocalisant. Il pose les jalons de la transition alimentaire du territoire. Celle-ci passe notamment par le soutien à une agriculture biologique respectueuse des sols et des ressources et par la structuration des filières nourricière pour une commercialisation de proximité, accessibles à toutes et tous.



Demain



AMBITIONS

1 • CHANGER d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants (filières, commercialisation, restauration collective, transition alimentaire).

2 • ACCOMPAGNER les agriculteurs vers des pratiques adaptées aux enjeux climatiques et environnementaux.

3 • CONFORTER notre capacité de production agricole et pastorale pour répondre aux besoins alimentaires des habitants.

4 • RÉDUIRE les tensions entre les habitants, les touristes, les agriculteurs et les élus et faciliter les échanges.

PROJETS

- **Soutien et participation** au Syndicat mixte Alpes Abattage et au Pôle agroalimentaire de l'Isère dans un objectif de développement des circuits de proximité.
- **Participation à** la structuration des filières nourricières sur le territoire du Grésivaudan (journées techniques avec les maraîchers, accueils d'essais techniques, rencontres avec les éleveurs ovins, légumes et légumineuses pour la restauration collective...).
- **Accompagnement** des acteurs de la restauration collective pour aller vers un approvisionnement plus local, de qualité (organisation de formations des acteurs au sein du PAiT, fonds de concours, prise en charge de la 1^{re} année de certification «Ecocert en cuisine»...).
- **Organisation** du mois de la transition alimentaire et accompagnement vers l'évolution des pratiques alimentaires.
- **Facilitation** de l'accès à l'eau et préservation de cette ressource en particulier sur les captages d'eau potable.
- **Intégration** de la préservation de la biodiversité dans les projets (protection des colonies d'abeilles, participation aux PAEC, pelouses sèches...).
- **Mobilisation** des outils et dispositifs permettant de préserver, mobiliser et mettre en valeur le foncier agricole : démarche PAEN, veille foncière, création d'un fond de concours «Transition agricole pour une production nourricière locale de qualité», accompagnement aux projets d'installation et de transmission agricole.
- **Reconquête** agricole et maintien des espaces ouverts (sur les alpages individuels et les espaces intermédiaires de coteaux); animation de la SICA pastorale de Belledonne; Émergence d'une CUMA.
- **Déploiement** de la stratégie pastorale : soutien à l'activité en alpage via les aménagements pastoraux, mise à disposition de deux cabanes pastorales équipées de blocs sanitaires aux éleveurs et bergers en contexte de prédation, développement de la filière viandes agropastorales (agneaux)...



RÉSULTATS ATTENDUS



- ✓ **Approvisionnement des cantines publiques par des produits locaux** avec une ambition à l'horizon 2030 de 80% d'approvisionnement durable et 50% en bio.
- ✓ **Conserver la capacité de production agricole pour répondre aux besoins alimentaires des habitants** avec l'ambition à l'horizon 2030 de préserver les 11 000 ha de SAU ou équivalent en valeur ajoutée.
- ✓ **Création d'espaces de dialogue** entre agriculteurs, élus, population
- actions mises en œuvre, nombre de personnes sensibilisées.
- ✓ **Transition vers un modèle agricole plus résilient** en cohérence avec les objectifs de la stratégie alimentaire et agricole du territoire avec une ambition à l'horizon 2030 d'un développement de l'agriculture bio ou HVE sur 100% des surfaces agricoles des périmètres des captages d'eau potable, et 50% des surfaces agricoles globales.



Autonomie, Santé et Solidarité



Aujourd'hui



Territoire globalement favorisé, malgré des disparités sociales et des points de vigilance sur certaines populations.

- Une proportion de bénéficiaires des minima sociaux certes inférieure aux autres territoires, mais qui a tendance à augmenter.
- Des taux de pauvreté élevés sur certains secteurs et diffus sur d'autres, avec un risque d'invisibilisation des situations.
- Des problématiques importantes de mobilité et d'isolement dans

les communes éloignées des polarités, notamment de moyenne montagne.

- Apparition de problématiques de précarité énergétique élevée dans certains secteurs.

Couverture médicale importante mais à l'avenir fragile.

- La densité en professionnels de santé est supérieure à celle des autres territoires malgré un allongement des délais de prise en charge.
- L'état de santé de la population est plutôt bon et les niveaux de recours aux soins sont plus importants qu'aux autres échelles de territoire.

Points de vigilance



Risques de rupture ou de discontinuité des prises en charge dans certains domaines (addictologie, santé mentale...), notamment pour les publics vulnérables. L'un des sujets des préoccupations est le vieillissement rapide de la population médicale car 40% des médecins ont plus de 60 ans.

Nos politiques publiques au service des transitions

▶ TRANSITIONS DÉMOGRAPHIQUES ET MOBILITÉS

- **Anticiper le vieillissement** de la population en proposant des services et des solutions d'accompagnement adaptés en partenariat avec le Département, chef de file de l'action sociale.
- **Permettre le maintien à domicile** des personnes âgées et **faciliter les mobilités** pour garantir l'accès de tous aux services.

- **Intégrer les personnes handicapées** tous âges et tous types de handicap (ex : sensoriels ou cognitifs) dans les questions de mobilité.

▶ FRACTURE NUMÉRIQUE

- **Accompagner** un large panel de la population (jeunes, seniors, etc.) à l'utilisation des outils numériques, à la fois pour éviter leur exclusion, faciliter leur accès aux droits (notamment les nouvelles offres de soin dématérialisées) et aussi limiter certains déplacements.

Chiffres clés

25%
de la population
a + de 60 ans

2 Espaces France Services et des permanences délocalisées

909 allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) dont 78% sont isolés

Les familles monoparentales représentent **33%** des allocataires RSA

91% des personnes âgées de + de 80 ans résident encore à domicile



Demain



AMBITIONS

- 1 • **AGIR** pour le « Bien Vieillir » et accompagner les personnes âgées dépendantes par une prise en charge globale.
- 2 • **IDENTIFIER** les besoins sociaux des habitants et coordonner l'action de l'intercommunalité avec les partenaires du territoire.
- 3 • **RÉPONDRE** aux enjeux identifiés sur le territoire en favorisant le bon état de santé de la population.
- 4 • **GARANTIR** à tous l'accès aux droits et aux services du territoire en optimisant l'inclusion économique et sociale des usagers et en luttant contre la fracture numérique.
- 5 • **PRÉVENIR** les situations de violences intrafamiliales et de harcèlement scolaire.



PROJETS

- **Développer** des actions en faveur du soutien à domicile, de l'accompagnement des personnes âgées vieillissantes notamment à l'Ehpad intercommunal et de leurs aidants (*Exemples : informations sur les aides existantes, valorisation des métiers du vieillissement, soutien à la silver économie, projet IS-ICOPE pour le repérage précoce des fragilités des seniors...*).
- **Continuer** de déployer le Contrat Local de Santé (création d'un conseil local en santé mentale, mener des ateliers Santé – Environnement, permanences psychologiques pour les personnes en insertion, etc.)
- **Optimiser** l'accès aux soins et la coordination des acteurs de la santé sur le territoire et soutenir l'offre médicale à travers la mise en place d'un fonds de concours.
- **Subventionner** les associations œuvrant dans le domaine du social, de l'humanitaire, de l'autonomie ou de la santé et mettre à disposition des locaux (espace Simone Veil).
- **Mettre à disposition** un camion frigorifique pour les associations d'aide alimentaire.
- **Rendre** le numérique accessible à tous par la coordination et le développement du Réseau Réussite Numérique (*22 communes; 2 médiathèques; 2 Espace France Services et des permanences délocalisées, bibliothèques communales, etc.*)
- **Financer** des associations de prévention des violences intrafamiliales et accompagner le réseau REAGIR.
- **Former** à la médiation et à la gestion des conflits, prévenir le harcèlement, sensibiliser aux relations garçons/filles par le biais de l'intervention d'une médiatrice et d'une animatrice sociale intercommunales ainsi que de partenaires, et ce au sein de tous les collègues volontaires du territoire.
- **Défendre** le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité par le subventionnement des centres de santé sexuelle (CSS) situés à Villard-Bonnot, Pontcharra et Meylan.
- **Financer :**
 - les "Permanences Écoute" dans tous les collèges et lycées du Grésivaudan.
 - des actions de prévention éducative (Apace, Maison des jeunes à Pontcharra)
 - des ateliers d'expression artistique en classes Segpa.

RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ Des fréquentations toujours en hausse pour les accueils et les rendez-vous dans les Espaces France Services.
- ✓ Poursuite des actions de prévention des conflits dans les collèges.
- ✓ Suivi de la fréquentation des Permanences Écoute dans les collèges et les lycées.
- ✓ Augmentation des diagnostics IS-ICOPE réalisés sur le territoire.





Commerce, artisanat et entreprises de services



Aujourd'hui



Le commerce est une composante clé de l'économie de proximité pour le territoire du Grésivaudan. Si l'offre commerciale du territoire reste concurrencée par la proximité des deux métropoles voisines, fortement dotées, ainsi que par le recours accru aux achats en ligne, le Grésivaudan a fait l'objet d'un plan de développement commercial récent en grandes et moyennes surfaces ayant pour objectif de desservir le territoire et de retenir les dépenses localement.



1 280
établissements actifs
pour **3 000 emplois**
(pour le commerce)



1 400
locaux sur le territoire
dont environ **120 vacants**

Chiffres clés

Spécificités du territoire

- 72% du territoire a au moins un commerce ce qui représente une bonne couverture commerciale mais inégalement répartie, avec de multiples disparités : nord/sud, rive gauche/rive droite, vallée/montagne.

- Une offre commerciale «de destination» (non-alimentaire, impliquant un déplacement spécifique) principalement localisée sur deux pôles majeurs : Crolles et Pontcharra. En revanche, la densité commerciale par habitant est plus faible que dans les territoires voisins.

- Un tissu commerçant de proximité dense et diversifié, ainsi qu'un rôle prépondérant des grandes surfaces de distribution dans la consommation locale.



Nos politiques publiques au service des transitions

La crise sanitaire a souligné l'importance du maintien d'un tissu économique local, appuyé sur ses ressources. Le développement d'activités ancrées dans le territoire et la valorisation des entreprises de proximité s'inscrivent au cœur des transitions à l'œuvre dans le Grésivaudan. Elles participent à la diversification des filières et des activités économiques.

De fait, le développement de modèles alternatifs constitue un défi majeur pour l'avenir :

- **Accompagner** les acteurs économiques dans leur transition énergétique et encourager une économie circulaire avec la mise en place d'une aide à l'investissement.
- **Soutenir** en ingénierie les communes pour les aider dans leur politique de soutien aux commerces (baux commerciaux, taxe sur les locaux vacants...).

- **Favoriser** la consommation locale, réduire les déplacements et l'évasion commerciale à travers la création d'un dispositif dédié.
- **Permettre** à l'ensemble des commerçants et artisans avec vitrine de bénéficier des aides publiques pour investir dans du matériel plus performant, innovant ou pour des travaux de rénovation.
- **Poursuivre** l'accompagnement des artisans et commerçants à adapter leur flotte de véhicules pour améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique.

Demain



AMBITIONS

1 • RENFORCER une organisation commerciale lisible et équilibrée entre les pôles commerciaux du territoire, en préservant et développant le commerce de centre bourg, en lien avec les communes et l'attractivité de nos villages.

2 • SOUTENIR équitablement les commerces de proximité de l'ensemble des communes du territoire et limiter l'évasion commerciale.

3 • RÉDUIRE les déplacements vers Grenoble et Chambéry en favorisant l'implantation des commerces majeurs au sein des pôles de Crolles et Pontcharra.

4 • FAVORISER la revitalisation commerciale des bourgs-centres en lien avec les communes et la région. Mettre en place des aides financières aux commerces et artisans avec vitrine sur l'ensemble du territoire et réduire l'évasion commerciale en favorisant la consommation locale d'une manière générale.

5 • CONTRIBUER et participer à fédérer les commerçants du territoire.



PROJETS

• **Favoriser le maintien d'une offre commerciale de proximité** au plus près des habitants pour limiter les flux de déplacement, et ce en lien étroit avec les communes.

• **Conforter une offre de service et d'animation** à destination des activités économiques et commerciales, vecteur d'attractivité pour le territoire.

• **Soutenir les communes pour leurs investissements** en faveur du commerce, de l'artisanat avec vitrine et des tiers lieux économiques à travers des fonds de concours.

• **Soutenir les artisans et commerçants avec vitrine** pour leurs investissements, à travers une aide cofinancée avec La Région.

• **Mettre en place un réseau** fédérant les unions commerciales

et artisanales du Grésivaudan et mettant en valeur les métiers d'art.

• **Renforcer l'offre et le rayonnement des pôles** commerciaux majeurs (Crolles et Pontcharra) pour réduire la dépendance aux territoires voisins.

• **Favoriser et accompagner la création d'un nouveau dispositif** pour renforcer l'économie locale et ainsi augmenter le chiffre d'affaires des commerçants.



RÉSULTATS ATTENDUS

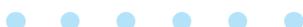
- ✓ Évasion commerciale dans le secteur du non-alimentaire réduite de 70% à 50% d'ici à 2030.
- ✓ Évasion commerciale dans le secteur de l'alimentaire réduite de 30% à 20% d'ici à 2030.

D'ICI 2026 :

- ✓ Maintenir le nombre de 1400 commerces de proximité.

- ✓ Permettre à au moins 40 commerçants ou artisans avec vitrine du Grésivaudan de bénéficier de l'aide à l'investissement en cofinancement avec La Région avant 2026.

- ✓ Avoir au moins 80 adhérents au démarrage du dispositif de chèques locaux Grésivaudan en septembre 2024, 100 comme objectif à terme.





Économie et industrie



Aujourd'hui



Fort d'un secteur industriel de pointe spécialisé dans la micro-électronique et les nanotechnologies, Le Grésivaudan, surnommé «la Silicon Valley à la Française», se caractérise par une économie majoritairement tournée vers la sphère productive. Ainsi l'emploi industriel représente 34.5% du secteur privé, soit plus du double de cette proportion au niveau national. Pour autant le territoire veille aussi à la diversification de son économie. Cela se manifeste par la présence de filières dans les domaines de l'agroalimentaire, du médical, du matériel de montagne... D'une manière générale, Le Grésivaudan bénéficie d'une politique publique économique et industrielle structurée, avec des dispositifs d'observation (Inventaire des ZAE, observatoire économique).

Le développement économique du territoire est pris en compte dans différents documents-cadres comme le Schéma directeur des ZAE et le protocole de répartition du foncier économique avec le SCoT. Aujourd'hui, l'offre de foncier économique disponible se réduit, du fait des contraintes liées aux risques matériels et à l'application du ZAN (loi Zéro Artificialisation Nette).



37 100

emplois en 2020

(+ 1 351 emplois en 12 ans).

11 450

emplois industriels dont
60% dans la microélectronique

3

années de stock de foncier
économique disponible

49
ZAE

Environ **55%**
des emplois
situés dans les ZAE
du territoire

Chiffres clés

Nos politiques publiques au service des transitions



1 • L'activité économique est largement localisée au Sud du territoire, autour de grandes zones soumises aux **risques de crues de l'Isère**.

Le Grésivaudan doit penser l'aménagement des zones existantes mais aussi de celles à créer, au prisme d'une plus forte résilience, d'une logique de sobriété foncière (optimisation des sites) et d'une prise en compte systématique de la dimension environnementale liée à chaque site.

2 • Les entreprises installées sur ces zones font face au défi de la **transition énergétique**.

Le Grésivaudan doit être en capacité d'accompagner les entreprises candidates à l'installation pour intégrer autant que possible les énergies renouvelables dans leur projet.

3 • Les industries sont encouragées à diminuer leurs consommations d'eau et à trouver des solutions pour la réutiliser dans leurs process.

Le Grésivaudan a engagé un travail sur le partage et la gestion de la ressource en eau entre tous les acteurs (habitants, industriels, agriculteurs, stations de ski...) afin de proposer des solutions concrètes pour une utilisation plus vertueuse.

Demain



AMBITIONS

1 • ASSURER les conditions de développement de la filière nanotechnologie, marqueur fort de l'économie locale, contribuant au renforcement de la souveraineté française et européenne dans ce domaine stratégique.

2 • ACCOMPAGNER et assurer la diversification des filières économiques du territoire.

3 • RÉÉQUILIBRER le développement économique au profit du centre et du nord du territoire, de la montagne, tout en confortant la partie sud qui bénéficie d'une dynamique exceptionnelle.

4 • METTRE EN PLACE une politique ambitieuse en matière environnementale dans l'aménagement de nos zones d'activités économiques, par exemple en renforçant la densification et en encourageant les mobilités douces.



PROJETS

- **Sanctuarisation** du foncier économique dédié dans les PLU en excluant les habitations ou les activités économiques ayant leur place en centre-ville (médecine, petit commerce).
- **Renforcement de la vocation des zones d'activités économiques** (nanoélectronique sur le Parc Technologique de Crolles – Bernin • Pôle Bois à Goncelin • High-Tech sur la zone de Inovalée).
- **Adoption d'une politique de prix du foncier économique cohérente** intégrant les pratiques sur les territoires voisins et la diversification des filières soutenues.
- **Instauration du bail à la construction** dans certaines ZAE du territoire.
- **Requalification des zones d'activités existantes** et amélioration de leur qualité urbaine, environnementale et paysagère, pour assurer leur attractivité dans le temps.
- **Développement** du parcours résidentiel des entreprises (ex : pépinières et atelier relais) sur les premières phases de développement et l'accompagnement à la croissance de pépites industrielles.
- **Éviter l'apparition de friches industrielles** en utilisant le levier d'immobilier communautaire si nécessaire.
- **Consolidation d'une offre de service et d'animation** à destination des entreprises, vecteur d'attractivité pour le territoire.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ Rapprocher le nombre d'emplois vers le nombre d'actifs du territoire.
- ✓ Conserver le taux de vacance des locaux en dessous de 5%.
- ✓ Construction de 4 parkings silo d'ici 2030 (public ou privé).
- ✓ Participer et contribuer à la souveraineté industrielle nationale par le soutien à des projets d'envergure.
- ✓ Réussir l'extension de la ZAE du Parc des Fontaines d'ici 2030.
- ✓ Mettre en avant au moins 30 entreprises du territoire sur des salons.
- ✓ À la suite du rendu du potentiel de densification des ZAE par l'AURG, avoir densifié 10 parcelles privées d'ici 2030.
- ✓ Mise en place d'au moins un projet de logistique verticale d'ici 2026.



Forêts



Aujourd'hui



Le territoire est dominé par les massifs de Belledonne et de Chartreuse, très forestier avec près de 60% de couverture forestière pour 90% dite productive. La forêt du Grésivaudan accueille de multiples usages, économiques ou récréatifs et a également une fonction environnementale majeure : c'est un réservoir de biodiversité, un puits de carbone et elle préserve les continuités écologiques.

La filière forêt-bois est ainsi un secteur stratégique pour projeter l'économie du territoire dans une transition indispensable et atteindre les objectifs d'une économie décarbonée à horizon 2050.

La ressource forestière est de qualité avec notamment la première Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)

concernant un produit bois, l'AOC Bois de Chartreuse et une certification Bois des Alpes.

De plus, la politique agricole, alimentaire et forestière portée par le Grésivaudan est déclinée en plans d'action triennaux qui favorisent également une gestion plus durable des forêts et permettant d'alimenter les filières locales. Elle s'appuie sur une action intercommunale, structurée par des interventions sur le foncier et une collaboration étroite avec les communes et plusieurs partenaires.

D'autres actions sont menées et visent à répondre aux enjeux suivants : l'accessibilité des massifs avec les risques parasites et incendie qui s'amplifient, la séquestration, stockage et substitution de carbone, préservation de la biodiversité, le développement des filières locales pourvoyeuses d'emplois non délocalisables...



40 000
hectares de forêts



10
scieries bois
dont une des dernières scieries de feuillus sur la région.

1
pôle bois
(zone d'activité consacrée au bois)



250
entreprises

800
professionnels

Chiffres clés

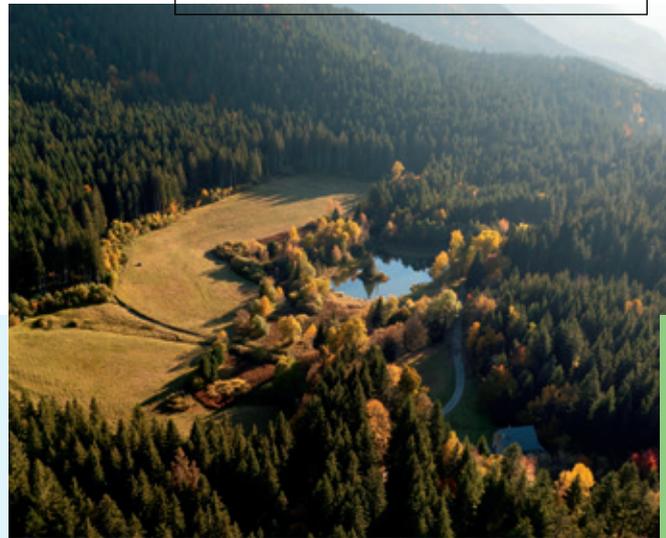
Nos politiques publiques au service des transitions

La gestion de la forêt et de la filière bois sur le territoire doit être repensée au prisme des transitions.

La politique Forêt de la communauté de communes comporte un axe sur la pérennité de la forêt et son adaptation au changement climatique. Cela est grandement lié à la période

épidémique que connaît la forêt. En effet, les parasites n'attaquent plus seulement les arbres fragilisés mais également les arbres sains jusqu'à 1 400 mètres d'altitude. L'intercommunalité aux côtés des entreprises abonde les fonds d'investissements de l'association Sylv'ACCTES qui contribue à financer des travaux destinés à adapter les forêts au changement climatique.

L'autre objectif en matière de transition est d'avoir une forêt durable : un regroupement des parcelles est effectué pour avoir des unités de gestion durable, la stratégie foncière est aussi pensée pour rendre les forêts plus accessibles en créant des dessertes forestières et en mettant à niveau le schéma des dessertes qui prend en compte les nouveaux risques incendies et parasites.



Demain



AMBITIONS

1 • ASSURER la pérennité et la sauvegarde de la forêt par une gestion durable (avec les enjeux notamment de durabilité de la ressource forestière, de capacité de séquestration du carbone et de biodiversité).

2 • AMÉLIORER la mobilisation des bois pour alimenter les filières locales (matériaux bio-sourcés, bois énergie...).

3 • DÉVELOPPER le potentiel de la filière bois locale au service de la transition écologique.

4 • PARTAGER l'espace; concilier les usages et les fonctions.

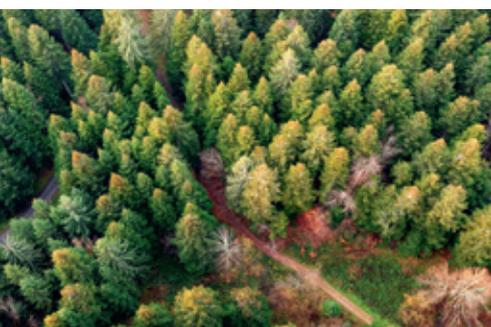


PROJETS

- **Augmenter** les surfaces forestières gérées durablement.
 - **Conforter** le programme Sylv'ACCTES pour financer des travaux d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique.
 - **Mobiliser et regrouper** le foncier forestier : animation de la bourse foncière forestière «La Forêt Bouge», création d'un fonds de concours pour l'acquisition de parcelles forestières par les communes, accompagnement des communes dans l'incorporation des biens vacants et sans maître.
 - **Développer** une desserte forestière structurante – à l'image du projet Bramefarine.
 - **Gérer et conforter** une zone d'activité intercommunale dédiée intégralement aux entreprises de la filière, le «pôle bois».
 - **Proposer** les fonds de concours pour la mobilisation des bois (expertise des ouvrages d'art ou tronçons).
 - **Coordonner** l'action avec les territoires partenaires et en transversalité interne (partenariat avec le festival départemental «Les Forestivités, les forêts sortent du bois»).
 - **Développer** les certifications, les labellisations et les marques
- de bois existantes sur le territoire (AOC Bois de Chartreuse, CBQ+...).
- **Développer** le bois énergie dans la nécessaire conversion énergétique.
 - **Organiser** l'approvisionnement et promouvoir un combustible de qualité.
 - **Favoriser** le dialogue entre les acteurs de la forêt et la société (campagnes de communication expliquant le quotidien professionnel dans le milieu de la forêt).
 - **Organiser** des projets avec les scolaires sur les thèmes de la forêt et du bois.

RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ 100% des forêts publiques et +70% des forêts privées gérées et renouvelées durablement.
- ✓ + 25% de forêts accessibles et + 30 000 m³ (soit +41%) de bois récoltés par an.
- ✓ Construction ou rénovation d'au moins 10 bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique par an.
- ✓ Maintien du nombre d'entreprises à 259 avec création de 40 emplois supplémentaires (+5%).
- ✓ Mobilisation de 50 000€ par du mécénat et 5% du territoire concerné par une action forestière.





Montagne et Stations



Aujourd'hui

Ü *ne nouvelle vice-présidence «Montagne et Stations» est en place depuis 2020 pour affirmer une ambition politique forte et agir sur les enjeux qui pèsent sur l'économie de la montagne, ses acteurs et son environnement. Dans ce cadre, sont mis en œuvre par la communauté de communes :*

- Des programmes d'actions et de financement de projets au service d'un développement raisonné et de l'adaptation des territoires de montagne.
- Une stratégie pastorale au service d'une économie de la montagne dynamique, basée sur la préservation des ressources.
- Une gouvernance renouvelée pour les 3 stations, basée sur trois piliers : une autorité organisatrice (Le Grésivaudan), un opérateur unique pour les stations communautaires et un outil de promotion et de communication du territoire (l'Office de Tourisme communautaire Belledonne – Chartreuse).
- Une stratégie de transition des stations communautaires englobant l'ensemble des composantes de ces pôles d'altitude (accès et mobilité, hébergement touristique, urbanisme et services publics, domaines skiables, offre d'activités multi-saisons, préservation de la biodiversité et conciliation des usages...).

Les espaces de montagne sont particulièrement sensibles aux changements climatiques : hausse des températures, baisse des précipitations neigeuses à moyenne altitude.

Ces phénomènes ont plusieurs conséquences : variabilité du manteau neigeux, accroissement du risque incendie, augmentation des risques d'éboulement, un décalage des saisons plus prononcé, etc.

2 massifs emblématiques :
Belledonne et Chartreuse



1 parc naturel régional

800 Km
de sentiers de randonnée



Un parc d'hébergement en stations à rénover : environ **30 000 lits**



6 stations de montagne dont **3** communautaires
Les 7 Laux / Le Collet / Le Col de Marcieu

Chiffres clés



Nos politiques publiques au service des transitions

- Adopter une stratégie d'adaptation des stations, voire d'anticipation de ces multiples facteurs de changement afin de garantir la transition de leur économie et de leur pôle d'altitude, etc.

- Définir un «Plan Guide» pour chaque site (outils de planification thématique et spécifique) et redéfinir la stratégie d'investissement et d'aménagement des stations.



● ● ●

• **Commande d'outils d'aide à la décision des élus sur les principaux enjeux. Mobilisation d'expertises dédiées, dont scientifiques.**

1. Démarche Climsnow pour les perspectives d'enneigement des stations au regard du réchauffement climatique.
2. Instrumentation des cours d'eau dans les bassins versants des

stations pour valider la disponibilité de la ressource et ses perspectives.

3. Création, en interne, d'un observatoire environnemental des stations, véritable outil de veille et de connaissance de la biodiversité.
4. Réalisation d'expertises financières pour valider la viabilité économique des différents scénarios d'évolution des stations envisagés.
5. Élaboration d'un bilan carbone des stations.

● **Mise en œuvre d'actions permettant d'améliorer la qualité de l'accueil**

et des réponses aux besoins des clientèles : signalétique et gestion des flux de circulation, rénovation des équipements publics, rénovations énergétiques des hébergements touristiques, organisation de l'accueil des pratiquants d'activités de pleine nature, sécurisation du domaine skiable...

AMBITIONS

1 • AFFIRMER une politique montagne communautaire, porteuse de transversalité thématique et partenariale, au service des communes de montagne.

2 • ENGAGER les stations communautaires dans une stratégie d'évolution et d'adaptation par une approche globale de leur gouvernance et leur fonctionnement (mobilité, services publics, hébergement touristique et urbanisme, domaine skiable, offres d'activités, environnement et biodiversité...).

3 • STRUCTURER le soutien et l'accompagnement des territoires de montagne partenaires (Chartreuse et Belledonne).

4 • POSITIONNER l'action de la collectivité en complémentarité et plus-value des communes et acteurs de la montagne au service de l'économie locale (pastoralisme...) et de la préservation des milieux naturels.

PROJETS

STATIONS COMMUNAUTAIRES

• **Réaliser des investissements** pour sécuriser l'offre des domaines skiables.

• **Accès et mobilités :** mise en œuvre des nouveaux schémas de circulation (signalétiques, cheminements, stationnements...)

• **Requalification de l'hébergement touristique en station :** rénovation

du village vacances Les Ramayes (Prapoutel – Les 7 Laux), inventaire et qualification des hébergements touristiques en stations (copropriétés).

• **Urbanisme et services publics :** amélioration des espaces d'accueil (bureaux d'information touristique, projets de services publics, etc.),

mise en conformité et rénovation des bâtiments et espaces publics en stations.

• **Offres d'activités, en lien avec la politique touristique :** coordination de la structuration des camps de base en stations (été et hiver), développement d'activités de loisirs neige et hors neige en stations.



MONTAGNE

• **Amélioration pastorale** en lien avec les enjeux de biodiversité et des domaines skiables.

• **Accompagnement des territoires de montagne partenaires :**

suivi de la mise en œuvre des projets de territoires Belledonne et Chartreuse et participation aux programmes (pastoralisme, agriculture, tourisme, biodiversité, etc.).

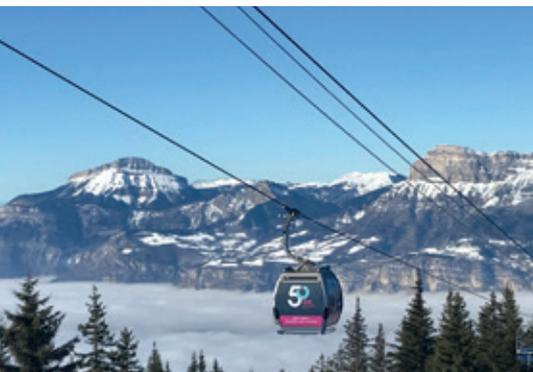
• **Itinéraires de randonnée :** assurer la gestion, l'entretien et la valorisation des 800 km de sentiers de randonnée du territoire.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ Garantir l'articulation et la complémentarité des politiques de massifs avec l'action de la communauté de communes.
- ✓ Déploiement des outils stratégiques et d'aide à la décision retenus.

- ✓ Formalisation des plans guides des stations communautaires pour guider et cadrer l'action publique.
- ✓ Sécurisation des scénarios retenus par la validation des modèles économiques associés.





Enfance, jeunesse et parentalité



Aujourd'hui



En étroite collaboration avec les communes, la Caisse d'allocations familiales (Caf) et le Département de l'Isère (service PMI), le Grésivaudan met en place des actions et des services qui répondent aux besoins des familles et des professionnels.

Aujourd'hui, la communauté de communes n'exerce pas pleinement la compétence petite enfance jeunesse sur son territoire, elle la partage avec les communes sauf pour les cinq lieux d'accueil enfants parents du territoire.

La dynamique démographique est en constante évolution. La part de jeunes (1/4 de la population) est importante, toujours en croissance, malgré un ralentissement. L'augmentation du nombre de familles monoparentales et l'importance du taux d'actifs (70% de familles avec deux parents qui travaillent Vs 53% en Isère) entraînent des besoins importants d'accueil des enfants et des jeunes.



Nos politiques publiques au service des transitions

- **Adaptation au changement climatique/Transition énergétique :** construction et rénovation énergétique de toutes les structures dédiées à l'accueil (via bâtiments isolés thermiquement, oasis de fraîcheur...).
- **Transition des modes de vie :** adaptation de l'offre aux besoins de la population (télétravail et amplitudes horaires des gardes, mobilité, familles monoparentales, reprise emploi et de formation...).

Le Grésivaudan est un territoire attractif pour les familles.

- L'offre en moyens de garde petite enfance est supérieure à la moyenne nationale, régionale et départementale.
- Son taux de couverture des besoins est aujourd'hui très satisfaisant, comparativement à la situation en France métropolitaine. Pour autant, les besoins sont plus marqués sur certains territoires et les difficultés de recrutement peuvent fragiliser les capacités d'accueil, notamment celles des enfants en situation de handicap.
- De nombreuses structures se situent en deçà de leurs

capacités d'accueil théoriques : des tensions récurrentes et importantes s'expriment en effet sur le recrutement et la formation du personnel, notamment sur le public 6-10 ans et les enfants en situation de handicap.

- La communauté de communes a rendu le BAFA gratuit et rémunère au SMIC les animateurs de loisirs, ce qui a nettement amélioré la formation et le recrutement.
- Une attention particulière est à porter sur la réhabilitation de certains équipements.

17 multi-accueils

5 accueils de loisirs

5 lieux d'accueils enfants-parents

1 accueil jeune (Balcon de Belledonne)

9 relais petite enfance

Chiffres clés

Les jeunes (**0-17 ans**) représentent **25%** de la population de la CCG (en augmentation)

- **Transition alimentaire :** (au sein de l'intégralité des structures d'accueil).
 - Accompagnement au «mieux manger» dans les structures portées par le Grésivaudan.
 - Sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire.
 - Sensibilisation des jeunes à l'ensemble des enjeux de transition.

Demain



AMBITIONS

- 1 • **ÉLABORER** un plan éducatif intercommunal référentiel des principes pédagogiques et de la qualité d'accueil et d'accompagnement au sein des équipements.
- 2 • **RENFORCER** le soutien à la parentalité tant par le développement des Lieux d'Accueil Enfants Parents intercommunaux que par l'accompagnement des familles accueillies au sein de tous les équipements.
- 3 • **FAVORISER** l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements intercommunaux et sur l'ensemble du territoire en lien avec les communes.
- 4 • **ASSURER** la coordination partenariale entre tous les acteurs sur le territoire afin de développer et améliorer l'offre de service aux familles.
- 5 • **GARANTIR** les meilleures conditions d'accueil des enfants de 0 à 13 ans ainsi que des jeunes de 14 à 17 ans accueillis dans les structures de la communauté de communes.



PROJETS

- **Optimiser les services et structures existants** afin de mieux répondre aux besoins des familles, notamment à travers un travail sur les amplitudes horaires d'ouverture adaptées aux besoins des familles, sur la qualité des repas servis avec des produits en majorité bio et locaux, l'application d'un protocole de ménage écologique dans les lieux d'accueil, etc.
- **Déployer des actions à destination des enfants et des familles** dans le cadre du Contrat Local de Santé.
- **Faciliter l'accès à l'information dans la recherche d'un mode de garde** et dans le suivi des familles par la mise en place d'un portail famille moderne et facile d'utilisation, et présenter l'ensemble de l'offre du territoire.
- **Poursuivre l'accompagnement des assistants maternels** par les RPE dans la promotion et l'attractivité de leur métier ainsi que dans leur formation professionnelle pour proposer des modes de garde diversifiés et en nombre suffisant pour répondre aux besoins des familles du territoire.
- **Soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap et de leur famille** au travers de projets tel que le droit au répit, la sensibilisation à la communication enrichie par les signes, le suivi des équipes par une psychomotricienne pour un meilleur accueil des enfants.
- **Accompagner et soutenir la parentalité** en proposant diverses actions comme la mise en place de groupes de parole à destination des familles.
- **Favoriser la formation**, la professionnalisation et l'accompagnement des agents pour l'accueil de l'enfant.
- **Poursuivre le travail engagé sur l'attractivité des métiers** de la petite enfance et de la jeunesse : accueil régulier stagiaires et d'apprentis, poursuite de la rémunération au SMIC aux animateurs.
- **Favoriser la création d'un réseau de professionnels** de la Jeunesse sur le territoire par la mise en place d'échanges de pratiques réguliers entre les animateurs et l'organisation de formations BAFA (accès gratuit) pour les jeunes désireux d'intégrer ces métiers.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ **Développement, diversification et individualisation des solutions d'accueil**, y compris pour les enfants de moins de 3 ans, et ce dans le cadre du futur Service Public Petite Enfance (SPPE).
- ✓ **Évaluation de la qualité de service** par la réalisation de questionnaires de satisfaction délivrés auprès des agents et des familles à leur départ du multi-accueil.
- ✓ **Rédaction d'un plan éducatif local (2024)** : objectifs fixés et solutions apportées.



Habitat



Aujourd'hui



Après un fort accroissement démographique jusque dans les années 1990, le territoire subit un ralentissement durablement inscrit depuis 2008. Les dynamiques démographiques sont cependant contrastées au sein du territoire, avec une influence forte de la proximité à la métropole côté Sud, tandis que les communes de montagne perdent en attractivité.

La proximité à la métropole qui influe également sur les flux de déplacements sur le territoire.



Le profil démographique du Grésivaudan se dessine autour d'un vieillissement marqué de la population, un desserrement continu des ménages et une diminution des couples avec enfants. Pour autant, le niveau de vie demeure élevé du fait de la présence importante de CSP de niveau supérieur.

Le territoire reste doté de grands logements, signe d'un parc en décalage croissant avec les attentes petits ménages, doublé d'un vieillissement qui engendre des besoins importants en rénovation énergétique à anticiper sur les années à venir.

Pour autant la bascule vers une production de logements collectifs, moins consommateurs d'espaces, est nettement enclenchée sur le territoire, notamment sur les pôles les plus urbains. La production de logements devrait rester assez soutenue pour permettre un parcours résidentiel plus complet, permettant de maintenir des ménages avec enfants dans un contexte de coûts fonciers et immobiliers élevés, où les faibles taux de vacance ne permettent pas une rotation suffisante dans le parc. Et où les besoins en logements sociaux restent importants.

52 900 logements

Résidences principales : **80%** du parc en 2018

Résidences secondaires : **14%** du parc en 2018

Logements vacants : **6%** du parc en 2018



4 885 logements sociaux
en 2022 soit **9%** du parc

Chiffres clés

Nos politiques publiques au service des transitions

► RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les politiques en matière d'habitat dans les années à venir sont amenées à anticiper, refondre et adapter les logements, à penser des habitats plus sobres et moins énergivores que des bâtiments qui participent à la production d'énergies renouvelables. Actuellement près de 1 324 logements sociaux et 17 000 logements privés sont considérés énergivores (classes E, F, G du DPE).

► MODES DE VIE

Des solutions sont à chercher face au vieillissement de la population, à la réduction de la taille des ménages et aux difficultés d'installation des jeunes sur un territoire où rareté et coûts du foncier ne vont que s'accroître dans les prochaines années. Le tout dans un contexte de mise en œuvre de la loi ZAN qui, à l'impératif de permettre à toutes et tous de se loger sur le territoire, vient clairement désormais ajouter l'obligation de s'inscrire dans une logique de limitation de l'artificialisation des sols.

► DOCUMENTS GUIDES DE CES TRANSITIONS

Les deux documents-cadres majeurs pour le Grésivaudan (PLH PCAET) vont faire converger des objectifs en matière de rénovation énergétique des logements les plus anciens, d'ouverture vers de nouvelles formes d'habitat plus sobres, plus adaptés aux aspirations sociétales, de nouvelles formes de production d'énergie... et constitueront à ce jour les seuls « guides » à l'échelon intercommunale, en l'absence de planification à cette échelle.

Demain



AMBITIONS

1 • ENGAGER une stratégie foncière englobante tournée vers la production de nouveaux logements tout en veillant à la sobriété de la consommation foncière, à la réduction de l'artificialisation des sols, à l'économie des ressources (naturelles et matérielles).

2 • ÉTABLIR et mettre en œuvre une politique de l'habitat cohérente, adaptée et durable au travers du Programme Local de l'Habitat, un document de planification et d'orientation intercommunal.

3 • DÉCLINER cette politique de façon opérationnelle, afin de produire des logements neufs et rénover le parc ancien, notamment grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et plusieurs dispositifs d'aide financière aux particuliers, aux communes et aux bailleurs sociaux.

4 • CONTRIBUER à l'accueil de nouvelles populations et à l'équilibre complexe de la démographie locale.

5 • RENFORCER les solidarités et favoriser les nouvelles formes urbaines afin de permettre à tous les ménages et les générations de bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins.



PROJETS

- Un **Programme Local de l'Habitat** (PLH) a été arrêté en mars 2024 et doit être approuvé fin 2024, début 2025. Ce PLH volontaire définit la politique de l'habitat de l'intercommunalité. Il est structuré autour de 4 axes, 10 orientations et 15 actions. Sa mise en œuvre est adossée à un ambitieux programme d'aides financières en faveur du logement, destiné aux particuliers, aux copropriétés, aux bailleurs sociaux, et aux communes. Sur les 6 ans de sa mise en œuvre, 4 400 nouveaux logements pourraient être produits, consolidant le parcours résidentiel et améliorant l'offre. Dès son approbation, plusieurs actions seront lancées.
- Depuis décembre 2023, la communauté de communes adhère à l'**Établissement Public Foncier du Dauphiné** (EPFLD). Se reposant sur une fiscalité additionnelle, un programme pluriannuel et des projets portés par le bloc communal,

l'EPFLD mène des interventions foncières (évaluation et ingénierie foncière, portages fonciers, proto-aménagement, gestion immobilière, etc.). Cette évolution majeure permettra de soutenir des projets de toute nature et contribuera au développement du territoire.

- Le bloc communal s'est engagé en 2019 sur une **Opération de Revitalisation de Territoire** (ORT). Signée avec plusieurs partenaires institutionnels, dont l'État et l'ANAH, l'ORT multisite du Grésivaudan regroupe 4 communes formant les principales polarités du territoire intercommunal : Crolles, Villard-Bonnot, Pontcharra et Allevard. Cette ORT vise la requalification d'ensemble des centres-villes dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme.

- Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) a été instaurée sur l'ensemble des communes du territoire. Plus spécifiquement, une OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été aussi affectée aux communes ORT précitées où les enjeux de revitalisation, de renforcement ou de développement de leurs centres-villes sont très forts.
- Afin de **respecter le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage** de l'Isère 2018-2025, deux aires intercommunales destinées aux membres de cette communauté itinérante sont en projet sur les communes de Le Versoud (aire permanente d'accueil pour des passages courts) et de Montbonnot-Saint Martin (terrain familial locatif pour des sédentaires). Enfin, la mutualisation de l'aire «grands froids» de l'AREA est envisagée afin de pouvoir disposer d'une aire de grand passage.



RÉSULTATS ATTENDUS

✓ **Évaluation détaillée des politiques publiques** de l'EPCI au travers du Programme Local de l'Habitat (PLH) et sur la base d'indicateurs définis pour chaque programme.

✓ **Élaboration d'un bilan triennal du PLH à l'issue de son approbation.** Sur la base de l'analyse des résultats constatés, de nouvelles orientations seront susceptibles d'être mises en œuvre. 13 des 15 actions du PLH seront évaluées.



Mobilités



Aujourd'hui



La voiture reste le mode de déplacement privilégié des habitants, ce qui génère des effets négatifs pour le territoire et ses habitants :

- L'autoroute A41 qui irrigue le territoire est très empruntée et congestionnée aux heures de pointe (+55 000 véhicules/jour).
- Le trafic routier est aussi important sur les routes départementales des rives (RD 1090, RD 523) impactant la qualité de vie dans les centre-bourgs traversés.
- Le transport est le 1^{er} secteur en poids des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Plusieurs offres alternatives à la voiture individuelle sont mises en place par le SMMAG et la Région afin d'aboutir à un maillage complet :

- Réseau TER : 4 gares en rive gauche
- Réseau de transport en commun unifié du SMMAG
- Dessertes du SMMAG



Plusieurs voiries font et vont faire l'objet d'aménagements cyclables. Le SMMAG a voté fin 2023 son schéma directeur des itinéraires cyclables référençant plus de 300 km de pistes à aménager. Le Département de l'Isère au travers de la Belle Via aménage un axe structurant connectant la Savoie à la Métropole. C'est un travail ambitieux qui viendra constituer un réel réseau et développer la pratique du vélo dont la part modale est aujourd'hui à seulement 2%. Depuis plusieurs années, des services de covoiturage sont aussi organisés à destination du cœur urbain ainsi que vers la zone d'activité de Crolles-Bernin. Enfin, l'autopartage se développe sur le territoire avec la volonté de renforcer les 6 stations existantes.



104 000
déplacements
quotidiens
(tous motifs)
entre Le Grésivaudan
et la Métropole

Sur les 104 000 déplacements, il y a environ **31 000** déplacements réalisés pour le motif **domicile-travail** (30%)

3,7
déplacements
par personne et par jour

Un habitant consacre **62 minutes** par jour à se déplacer

Un habitant parcourt **29 kilomètres** par jour pour se déplacer

Chiffres clés

Nos politiques publiques au service des transitions

Par l'intermédiaire du SMMAG, la communauté de communes a la volonté :

- d'optimiser au maximum les déplacements au sein de toute l'aire grenobloise. Les stratégies du SMMAG visent notamment à améliorer la qualité de l'air, en apportant des alternatives à l'autosolisme et de meilleures

solutions de mobilités,
- de développer l'offre multimodale en Transport en Commun, de services de covoiturage, d'autopartage, des services de tests, location ou aide à l'achat de vélo ou le financement des infrastructures cyclable et ferroviaire répondent à ces ambitions, dont la stratégie sera déclinée au sein

- du futur Plan de mobilité (PDM),
- d'offrir des mobilités adaptées aux flux existants,
- de favoriser un meilleur report modal et permettre à tous d'avoir accès aux différents services du grand territoire dans une logique de cohésion sociale et territoriale.



Demain



AMBITIONS

1 • CONFIRMER

l'aboutissement du service express métropolitain.

2 • PROPOSER une offre de mobilité ambitieuse

en favorisant le report modal.

3 • FAIRE du Grésivaudan un territoire cyclable.

4 • ÊTRE une collectivité exemplaire et ambitieuse en matière de mobilités.



PROJETS

• Confirmer l'aboutissement du service express métropolitain grenoblois :

- Candidature territoriale et travail à la labélisation Service Express Régionaux Métropolitain (SERM).
- Renforcement de la part de financement dans le ferroviaire : étude, gare, haltes, etc.
- Moteur dans la promotion du service express métropolitain grenoblois.

• Proposer une offre de mobilité ambitieuse en favorisant le report modal :

- Création d'une voie réservée sur la A41 entre Crolles et Meylan par AREA et abaissement de la vitesse à venir sur le même tronçon.
- Développement de l'offre Transports en Commun et de services liés : création et renforcement des lignes TC, plages étendues, une tarification harmonisée, une application commune et un verdissement progressif de la flotte d'ici 2030.
- Construction de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) et de Parkings Relais (P+R) pour mailler le territoire et faciliter l'intermodalité.

- Développement du covoiturage et de l'autopartage et leurs outils.
- Accompagnement des habitants dans le conseil en mobilité.

• Faire du Grésivaudan un territoire cyclable :

- Planification du maillage du territoire au travers du schéma directeur des itinéraires cyclables.
- Construction et financement des aménagements en lien avec les gestionnaires de voirie.
- Construction des liaisons interrives pour mailler la vallée.
- Aide aux tests et à l'acquisition de vélos.
- Développement des tests et de la location longue durée sur le territoire.
- Extension du libre-service de vélos et autres modes de transport doux dans les zones pertinentes.
- Étude de l'amélioration des accès vallées-coteaux.

• Être une collectivité exemplaire et ambitieuse en matière de mobilités :

- Moteur de la construction et du développement du SMMAG et ses actions.
- Renforcement la collaboration

avec les autres partenaires institutionnels.

- Collectivité ambitieuse en matière de mobilité interne, notamment en verdissant la flotte de véhicules internes et en développant un Plan de Déplacement des Mobilités Durables (PDMC) en collaboration avec les entreprises du territoire.
- Impliquer des communautés d'utilisateurs dans les projets.

• De nombreux projets d'infrastructures :

STATIONNEMENT :

- PEM Bâtie • PEM de Brignoud • PEM de Goncelin • P+R la Buissière • P+R Champ-près-Frogès • PEM de Pontcharra.

PASSERELLES ET FRANCHISSEMENTS :

- Construction d'un nouveau Pont routier à Brignoud • Rénovation pont de Brignoud en passerelle modes actifs • Interrives-Bâtie Versoud • Interrives Crolles Brignoud • pont la Terrasse Tencin • Traversée le Touvet-Goncelin • Traversée Montbonnot-Domène (étude).

ÉTUDE CÂBLE :

- Pontcharra-Allevard-le Collet • Crolles-Brignoud Gare.

RÉSULTATS ATTENDUS

✓ L'élaboration du Plan de Mobilité (PDM) oblige à la réalisation de scénarios évaluables avec des moyens de suivi des actions cibles, ce qui permettra d'évaluer la politique globale de mobilités.

✓ La part modale des déplacements et la qualité de l'air font l'objet d'un suivi permanent par les autorités compétentes permettant une évaluation des actions mises en place par le SMMAG, ses membres et partenaires.





Formation, Emploi et Insertion



Aujourd'hui



D

es disparités sociales et territoriales

- Une population globalement aisée et des écarts de richesse inférieurs aux autres échelles de territoire (rapport interdécile).
- Des populations plus en difficulté se concentrent sur Crolles ainsi que sur les secteurs nord de l'intercommunalité.
- Des indicateurs de l'emploi plus favorables qu'à l'échelle du Département, de la Région et de la France métropolitaine. Pour autant, on relève comme ailleurs une hausse tendancielle du chômage.

Un marché du travail spécialisé

- Les emplois industriels sont sur-représentés au regard de la moyenne française. À l'inverse, les métiers administratifs et de l'enseignement sont eux, sous-représentés.

Une dépendance importante à l'égard des territoires voisins

- Rapport excédentaire entre le nombre d'actifs occupés et le nombre d'emplois disponibles dans la commune de résidence, à l'exception de Crolles.
- Forte dépendance à la voiture individuelle, qui reste le moyen de transport majoritaire chez les actifs occupés.

Des enjeux de formation et d'insertion pour les jeunes et les publics à besoin spécifique

- Les jeunes de moins de 20 ans représentent une proportion élevée de la population (>20%), avec une forte érosion à la majorité (études, emplois...).
- Ceux qui restent sur le territoire ont des niveaux de qualification plus faibles et des difficultés d'insertion plus marquées. On relève un taux de chômage élevé des 15-24 ans, notamment dans certaines communes.
- Des besoins d'accompagnement s'expriment pour les personnes en situation de précarité ou de handicap.

Chiffres clés

Nos politiques publiques au service des transitions



► TRANSITION DU NUMÉRIQUE

Elle implique de nouvelles manières de faire, de nouvelles manières de se former et de réaliser ses démarches administratives ce qui a conduit la communauté de communes à ouvrir des Espaces France Services.

► TRANSITION DES MODES DE VIE

Les structures familiales et le rapport au travail ont évolué au cours des dernières années, ce qui conduit la collectivité à :

- Favoriser l'accès au logement pour les travailleurs sur le territoire.
- Assurer un développement des mobilités sur l'ensemble du territoire qui tienne compte des contraintes des différents types de métiers et de la localisation des entreprises.
- Proposer des modes de garde réactifs sur l'ensemble du territoire pour permettre l'accès à des formations ou des prises de poste dans des délais très courts.



Demain



AMBITIONS

1 • DÉVELOPPER

l'offre de formation sur le territoire en créant notamment une Maison Emploi-Formation.

2 • DÉVELOPPER,

animer et coordonner une offre d'accompagnement socio-professionnel et d'insertion correspondant aux besoins du territoire.

3 • FAIRE du marché public un levier pour l'emploi.

4 • DÉVELOPPER

des partenariats avec les entreprises et branches professionnelles dans des secteurs offrant des perspectives d'emploi pour les publics en insertion.



PROJETS

- Création d'une **Maison Emploi - Formation** regroupant le service emploi-insertion de la CCLG, la Mission Locale et des partenaires formation.
- Gestion et animation du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**.
- Accompagnement socioprofessionnel des **demandeurs d'emploi adultes**

par les chargés d'accompagnement PLIE.

- Développement de l'emploi local via les **clauses emploi** en partenariat avec les bailleurs sociaux, les communes.
- **Développement des partenariats avec les employeurs du territoire.**
- **Subventionnement de la Mission Locale Grésivaudan Alpes**

Métropole et de Saint-Martin-d'Hères

pour l'accompagnement des 16-25 ans.

- Ouverture de **permanences d'information et d'orientation sur les questions de l'emploi et de la formation** chaque semaine dans 6 communes du Grésivaudan (demandeurs d'emploi et salariés).



RÉSULTATS ATTENDUS

✓ Objectif du PLIE et du Département pour l'accompagnement PER (parcours emploi renforcé) :

- Une moyenne de 220 personnes accompagnées chaque année dont au moins 75% d'allocataires RSA.
- Un taux de rotation de 35% par an.
- Un taux de sorties positives (sur le nombre de fin de parcours) supérieur ou égal à 50%.
- Le financement d'actions d'accompagnement complémentaires à l'offre de droit commun du territoire.

✓ Objectifs pour la relation entreprises :

- Organisation de la semaine de l'industrie chaque année pour faire connaître le secteur, ses métiers et les opportunités d'emploi aux scolaires et aux demandeurs d'emploi.
- Organisation de 2 événements emploi/an CCLG – Mission Locale Grésivaudan Alpes Métropole et France Travail.



Eau et Assainissement



Aujourd'hui



La compétence «eau potable et assainissement» a été transférée à la collectivité au 1^{er} janvier 2018. Le Grésivaudan hérite de réseaux et d'infrastructures entretenus de façon très hétérogène; hier, un grand nombre de modes de gestion et de tarifs co-existaient au sein du territoire. Aujourd'hui encore, un travail de structuration est en cours à l'échelle de l'ensemble du territoire :

- De nombreuses interactions existent entre la Métropole grenobloise et la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) qui se matérialisent notamment par de la fourniture d'eau potable et du transport et traitement d'eaux usées. Environ 1/3 des eaux usées du territoire sont traitées par la métropole.
- Un territoire exposé à des tensions liées au changement climatique illustrées par la sécheresse de 2022.
- Une répartition des usages spécifiques qui pourrait occasionner des conflits.
- Une forte volonté politique pour aboutir à un tarif unique sur le territoire.



Nos politiques publiques au service des transitions

L'eau est au cœur des usages de tous les acteurs qui font le territoire du Grésivaudan (habitants, entreprises, agriculteurs, tourisme...). Afin d'anticiper d'éventuelles tensions à venir et de s'adapter aux changements climatiques, chacun doit s'orienter vers une plus grande sobriété des usages : réductions des fuites, meilleur partage de la ressource, recyclage des eaux grises et usées, optimisation des réseaux "pour limiter les fuites" constituent autant de pistes pour accompagner les transitions.

228 captages
sur 160 sites



235
réservoirs

58 stations de pompages



1 112 Km de réseau d'eau potable

52,62 %

indice global d'avancement de protection de la ressource

47 969
abonnés

84,42 %
rendement moyen du réseau
mais de fortes disparités territoriales

54% de la ressource pour usages domestiques
46% pour usages industriels
0,17% pour usages agricoles

29 stations d'épuration

86 postes de relevage

765 Km
de réseau séparatif

93 Km
de réseau unitaire

Chiffres clés

Axes de travail :

- Une gestion de la ressource en eau pensée en coopération avec les territoires alentours (Grenoble, Chambéry...).
- Une gouvernance de l'eau à l'échelle supra territoriale : projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).
- Intégration de la problématique de l'eau dans tous les projets, dès leur conception : résilience technique des installations - production et économies d'énergie.
- Création d'un observatoire de l'eau à l'échelle du Grésivaudan.

Demain



AMBITIONS

1 • PRÉSERVER LA RESSOURCE

en eau et organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs, en tenant compte des évolutions climatiques.

2 • LIMITER LES POLLUTIONS

des espaces naturels par une politique d'assainissement volontariste, restituer une eau traitée pour la préservation des milieux et protéger les captages d'eau.

3 • GARANTIR UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE

des différents usages de l'eau, notamment entre les politiques du logement, de l'économie et de l'agriculture.

4 • TENDRE VERS LA RÉUTILISATION DE L'EAU

pour des usages non domestiques donc développer nos capacités de recyclage des eaux usées.

5 • ALLER VERS UN TARIF

UNIQUE en eau et assainissement quel que soit le mode de gestion.



Clarificateur station de Pontcharra.

PROJETS

- **Adoption d'une vision intercommunale** en matière de modes de gestion sur l'ensemble du territoire.
- **Amélioration du patrimoine** par une politique d'investissement ambitieuse, avec une priorité forte donnée à la mise en conformité des systèmes.
- **Poursuite de la fiabilisation des données** (base de données usagers, SIG...).
- **Approfondissement de la connaissance** des systèmes de l'eau et de l'assainissement sur le territoire du Grésivaudan et au-delà et poursuivre l'harmonisation des niveaux de performance du réseau.
- **Consolidation de l'organisation** d'un service intercommunal de l'eau et de l'assainissement.
- **Mise en œuvre du plan d'actions** pour la réduction des pertes en eau (renouvellement patrimonial, recherche de fuites, renouvellement de compteurs).
- **Lancement de campagnes** pour la réduction des eaux claires parasites.
- **Finalisation du projet de mensualisation** des factures et développement de l'agence en ligne.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ **Une agence en ligne** mise en place d'ici la fin du mandat.
- ✓ **La fourniture d'un taux de données** renseignées par thématiques (adresse/n° de compteur).
- ✓ **L'amélioration de l'Indice de connaissance patrimonial** (indicateur réglementaire Sispea).
- ✓ **La mise en conformité des systèmes et vérification** avec le taux de renouvellement patrimonial (indicateur Sispea).
- ✓ **L'atteinte du niveau de conformité réglementaire** délivré par la DDT.
- ✓ **Tendre vers le 100% de taux de conformité de la qualité de l'eau** et améliorer en continu l'indice d'avancement de protection de la ressource.
- ✓ **L'amélioration du rendement du réseau** et de la performance des stations d'épuration.
- ✓ **Atteindre un taux de renouvellement patrimonial** en adéquation avec la durée de vie des équipements.





Sports et Loisirs



Aujourd'hui



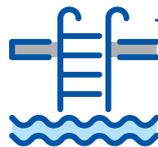
Le Grésivaudan bénéficie d'un tissu associatif riche et diversifié au service de la population et gère de nombreux équipements sportifs et de loisirs de qualité et répartis sur le territoire.

La communauté de communes mène des actions majeures dans différents domaines :

- **L'apprentissage de la natation** pour les enfants du territoire.
- **La promotion** de la pratique sportive auprès du plus grand nombre.
- **L'accueil de manifestations de grande envergure** dont elle est le partenaire principal (Coupe Icare, Alpes Grésivaudan Classic...).
- **Le déploiement d'un programme d'animations sportives** sur ses équipements et dans les différentes communes du territoire.

Dans le cadre de sa charte de partenariat sportif, Le Grésivaudan octroie des subventions aux associations sportives de son territoire ayant un rayonnement intercommunal. Objectif : favoriser une équité d'accès à la pratique sportive de qualité à l'ensemble de la population.

Ces subventions abondent également l'organisation d'événements sportifs qui participent à la valorisation du territoire au-delà de ses frontières. Elle soutient également les athlètes inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et le sport scolaire via des subventions aux associations UNSS.



2 piscines intercommunales couvertes

4 piscines d'été (en gestion depuis le 1^{er} mai 2023)

Équipements structurants

7 gymnases

avec une vingtaine de salles, des plateaux sportifs attenants, dont une piste d'athlétisme

1 boulodrome

2 terrains de football

2 aires de parapente

1 base de loisirs camping

Une base de loisirs intégrée au centre d'un projet plus large d'aménagement :

- 1** camping
- 1** zone de baignade
- 1** zone ludique



Chiffres clés

Nos politiques publiques au service des transitions

▶ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS

- Mesures visant la réduction de la consommation énergétique afin d'améliorer la qualité des espaces de pratique pour tous les usagers.
- L'intégration des piscines d'été en 2023 va entraîner d'importants travaux de rénovation et de mise

aux normes, pour offrir aux usagers des équipements plus modernes et assurer un fonctionnement technique optimal.

▶ AMÉLIORER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS

- Promouvoir la pratique du handisport et modernisation des équipements sportifs.

▶ TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES

- Valoriser les bonnes pratiques en matière de développement durable en encourageant les associations et les organisateurs en faveur d'événements respectueux de l'environnement.

Grands Événements
Coupe Icare / Ultra trail (UT4M, Échappée Belle) / ski alpinisme La Belle Étoile / Alpes Grésivaudan Classic (cyclisme féminin)

Demain



AMBITIONS

- 1 • **RENFORCER** les actions en matière de sports et loisirs.
- 2 • **INTÉGRER** les enjeux de transition écologique à la politique sportive.
- 3 • **CONFORTER** la synergie entre les thématiques Sport, Montagne et Tourisme.
- 4 • **MODERNISER** de façon continue les équipements sportifs et de loisirs faisant partie du patrimoine de la collectivité : rénovation énergétique et qualité des équipements
- 5 • **APPROFONDIR** l'orientation «sport pour toutes et tous».



PROJETS

- **Poursuivre une politique sportive ambitieuse** en formalisant une feuille de route détaillée.
- **Développement de la politique d'animation sportive** de la CCLG.
- Rénovation et mise en accessibilité des **piscines d'été**.
- **Modernisation de certains équipements**, à l'image de la reconstruction du gymnase Cucot de Pontcharra afin d'offrir des équipements de qualité pour les usagers.
- Accompagnement approfondi des projets de **pratique handisport**.
- Accompagnement du développement des **pratiques sportives féminines**.
- Renforcement des pratiques de **«sport santé»**.
- Création d'une identité pour la base de loisirs de La Terrasse et construction d'une **offre de loisirs diversifiée**.
- **Optimisation du fonctionnement des équipements aquatiques** et de l'utilisation des ressources avec la mise en place d'une gestion des accès du public par cartes magnétiques.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ **Renforcement des subventions** en faveur des programmes d'actions «handisport» et «développement durable».
- ✓ **Augmentation du nombre d'entrées** dans les équipements (notamment piscines et base de loisirs).



Tourisme et attractivité



Aujourd'hui



Le Grésivaudan est à la fois un territoire résidentiel et touristique. Ces atouts viennent enrichir un cadre de vie de qualité et une diversité d'offre d'activités de loisirs et de pleine nature de proximité.

- Une fréquentation et une économie touristique fortement dynamisées par les stations de montagne et les stations thermales.
- Une politique d'attractivité volontariste qui repose sur des événements sportifs de renommée nationale et internationale (La Coupe Icare, La grande Odyssée, la Belle Étoile, l'Échappée Belle, etc.), sur la présence d'un tissu économique dense et sur un réseau de services à la population performant.

- Une montée en puissance des activités de pleine nature qui nécessite leur structuration et leur organisation : espaces d'accueil et d'accès dédiés, actions de sensibilisation et de pédagogie à la conciliation des usages et au respect des espaces naturels...

- ▶ La valorisation des sites historiques et patrimoniaux du territoire reste à engager, en prenant appui sur les sites structurants et emblématiques (Fort Barraux, Château du Touvet...).



6 stations de montagne

2

stations thermales
(les deux seules de l'Isère)

8 camps de base

Portes d'entrées des activités de pleine nature en Belledonne

44 000 lits touristiques

(14% de la capacité départementale)

186 MILLIONS D'€

de consommation touristique

1 650

emplois salariés
(soit 5% des emplois salariés du territoire)

Chiffres clés

Nos politiques publiques au service des transitions



Les politiques touristiques et d'attractivité du Grésivaudan intègrent de manière volontariste les enjeux climatiques et sociétaux à travers différentes dimensions :

- S'appuyer sur le PCAET du Grésivaudan pour décliner une stratégie de tourisme responsable.
- Insérer des programmes de sensibilisation et d'éducation à la transition énergétique et climatique dans l'expérience touristique.
- Engager une stratégie d'accompagnement à la rénovation thermique des bâtiments touristiques.
- Concevoir des produits touristiques de découverte du territoire à destination des habitants et des touristes.

Demain



AMBITIONS

1 • AFFIRMER Le Grésivaudan comme moteur de la stratégie touristique territoriale, au service de l'économie, de l'emploi local et en soutien aux communes et acteurs du territoire.

2 • STRUCTURER une attractivité touristique respectueuse des ressources naturelles et fondée sur les avantages concurrentiels propre à chacune de nos destinations.

3 • AMÉLIORER le parcours client par une offre de mobilité, d'hébergement et d'équipements qualitative tout en garantissant un tourisme respectueux des espaces et des ressources.



PROJETS

Suite à la mise en œuvre de sa politique touristique 2018 – 2023, Le Grésivaudan a engagé l'évaluation de cette première période afin de définir les orientations stratégiques futures.

Ainsi, la stratégie touristique 2024-2028 se déploie sur 4 axes :

- 1 • Définir une identité touristique territoriale forte et différenciée.
- 2 • Investir de nouvelles filières structurantes en phase avec les attentes du marché.
- 3 • Engager la transformation du modèle économique en faveur d'un tourisme responsable.
- 4 • S'organiser pour rendre le territoire collectivement performant.

En complémentarité, **la stratégie de structuration des activités de pleine nature** poursuit son déploiement à travers :

- La mise en œuvre des plans d'actions pour les 8 camps de base du Grésivaudan (versant Belledonne).
- La structuration des filières d'excellence en Belledonne (itinérance - trail et ski de randonnée).
- L'organisation des pratiques de vol libre, cyclo/VTT, course d'orientation...
- L'accueil le long de la Belle Via.

En parallèle, **une feuille de route "attractivité du territoire" est déployée afin d'affirmer l'identité et de renforcer la notoriété du Grésivaudan.**

Elle repose sur deux piliers :

- Une économie innovante, diversifiée, source de rayonnement pour le territoire et synonyme d'opportunités pour chacun,
- Un cadre de vie unique, fondé sur un environnement naturel d'exception proposant une offre plurielle empreint de fortes valeurs de solidarité.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ **Une structuration des pratiques de pleine nature** respectueuses des milieux naturels et des différents usages de l'espace.
- ✓ **Un observatoire du tourisme** en lien avec l'Office de Tourisme communautaire.
- ✓ **Des bilans annuels** de la politique d'aide à l'investissement touristique à destination des communes du territoire.

- ✓ **Des schémas stratégiques par thématique :** attractivité, politique touristique, activités de pleine nature...
- ✓ **Une évaluation annuelle de la convention d'objectifs** formalisée avec l'OT communautaire.
- ✓ **Une mise à jour régulière des données** liées à l'emploi touristique sur le territoire.
- ✓ **Une visibilité et une identification des facteurs d'attractivité** du territoire.





Environnement, Énergie et Innovation



Aujourd'hui



CLIMAT

Des évolutions climatiques mesurables, qui impactent particulièrement le territoire de montagne : réchauffement des températures, diminution du manteau neigeux, niveau de précipitations maintenu malgré une modification de la fréquence. Des perspectives d'évolution climatiques amplifiées à horizon 2050.

ÉNERGIE

Des consommations d'énergie importantes sur le territoire avec trois secteurs particulièrement énergivores : les transports 31%, l'industrie 26%, et l'habitat 29%. Une augmentation de la facture énergétique du territoire : + de 298 millions d'€ chaque année. Un faible taux de couverture des énergies renouvelables, lié en majorité à l'hydroélectrique. Des émissions de GES majoritairement liées aux transports (50%), en baisse sur les 10 dernières années.

Des émissions de polluants dont les niveaux de concentration respectent les normes. De faibles capacités de séquestration carbone, malgré les surfaces naturelles importantes du territoire (en lien avec les enjeux du ZAN).

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le territoire du Grésivaudan est particulièrement exposé aux risques majeurs. Ces risques, dont l'occurrence varie, ont parfois des origines climatiques ou sont liées à l'anthropisation des sols, notamment leur artificialisation. Plusieurs documents élaborés par l'État établissent la nature et l'ampleur de ces risques (Plans de Prévention des Risques, Porter A Connaissance). Dans ce contexte, la prise en compte de l'environnement passe aussi par la prévention, l'adaptation, et l'anticipation de ces risques protéiformes. La **résilience face aux risques** est une politique publique en expansion.

La réglementation nationale fait le constat d'une nécessaire amélioration de la coordination des acteurs territoriaux compte tenu de la récurrence des catastrophes naturelles. Elle impose la réalisation d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) dans les intercommunalités dont au moins une commune est soumise à un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS).

MILIEUX AQUATIQUES

Depuis 2019, la compétence «**Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations**» (GEMAPI) a été transférée au Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Isère (SYMBHI). La communauté de communes participe pleinement à la mise en œuvre de cette compétence et reste associée à son pilotage.



Nos politiques publiques au service des transitions

- Planification financière et technique de la rénovation énergétique.
- Recherche de l'efficacité et de la sobriété énergétique (isolation des bâtiments, production d'énergie renouvelable, travail sur les mobilités).
- Rationalisation des contrats d'énergie.
- Développement des énergies renouvelables dans les ZAE intercommunales.
- Développement de l'hydroélectricité et du photovoltaïque.
- Développement de nouvelles sources d'énergie.
- Anticipation de probables nouveaux risques (incendie de forêt, canicule...).
- Réduction de la vulnérabilité multiscalaire (du bâtiment au territoire) face aux risques les plus prégnants (risques sismiques, crues).



Demain



AMBITIONS

- 1 • **PARTAGER** la démarche d'adaptation nécessaire en travaillant en transversalité.
- 2 • **PRÉSERVER** en s'adaptant au changement climatique et aux risques.
- 3 • **DÉVELOPPER** l'innovation au service des transitions en mobilisant les acteurs locaux.
- 4 • **ACCOMPAGNER** les acteurs locaux et les communes dans leurs démarches de transition.
- 5 • **FAIRE** de la communauté de communes Le Grésivaudan un acteur exemplaire des transitions sur le territoire.



PROJETS

- **Révision du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).** Il devrait être finalisé fin 2024, pour une durée de 6 ans. Après avoir réalisé un diagnostic et établi une stratégie territoriale complète, un plan d'actions est en cours de construction. Ce document de planification sera soumis à la consultation du public et l'avis de l'État avant son approbation. Adossé au PCAET et au Projet d'Administration, un Plan de Transition Interne destiné aux agents de la communauté de communes est élaboré.
- **Mise en œuvre d'un Plan de Protection de l'Atmosphère** de la région grenobloise (PPA3) en collaboration avec l'État. Ces applications sont transversales : agriculture, mobilités et transports, énergie et chauffage, etc.
- Le **SYMBHI** a lancé un premier **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** pour mener un ensemble d'études sur les affluents de l'Isère. Ses objectifs : améliorer la connaissance

des cours d'eau - analyser la vulnérabilité du territoire aux phénomènes torrentiels - assurer la bonne gestion opérationnelle et administrative des ouvrages de protection existants - établir des plans de gestion pluriannuels et de proposer des stratégies de protection contre les risques de crue. Un second PAPI consacré aux travaux sur ces cours d'eau lui succédera et facilitera l'obtention de subventions. Il permettra la mise en œuvre concrète des aménagements de protection et de gestion.

- **Établissement d'une feuille de route «biodiversité».** Elle fondera la stratégie et les actions menées pour répondre aux grands enjeux du Grésivaudan : continuités écologiques (trames vertes et bleues, interconnexions entre les massifs, refuges petite-faune, etc.), Espaces Naturels Sensibles, pollution lumineuse; nature en ville (désimperméabilisation des espaces publics, plantations...), lutte contre les plantes invasives et les moustiques,

connaissance et observation territoriale en matière environnementale.

- Développement d'une ingénierie et de solutions environnementales en faveur de la **séquence «Éviter Réduire Compenser»** (ERC). Une aide est ainsi apportée en matière de compensation écologique des zones humides dégradées.
- **Élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)** qui doit être approuvé fin 2026 au plus tard. Une étude de pré-cadrage est en cours afin d'établir un diagnostic complet de l'organisation de crise du territoire, d'identifier les forces et les fragilités, de travailler avec les communes pour objectiver les besoins et les attentes, et enfin de disposer d'un temps de co-construction afin de mettre en œuvre une feuille de route pour l'ensemble du bloc communal. Cette feuille de route permettra d'aboutir à l'élaboration définitive du PICS et à ses différentes composantes : annuaires, cellule d'appui intercommunale, outil numérique de gestion des moyens disponibles...

RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ **PCAET** • Bilan triennal permettant d'évaluer à court terme la mise en œuvre des actions. En point de repère de la consolidation de la politique environnementale et énergétique du Grésivaudan, le bilan des émissions des gaz à effets de serre est réactualisé tous les trois ans.
- ✓ **PPA3** • Dispositif organisationnel et technique d'analyse de la qualité de l'air et des pollutions atmosphériques • Évaluation annuelle multi-indicateurs réalisée chaque année par la DREAL et Atmo • Évaluation globale de l'évolution du territoire à l'horizon 2025 et des incidences

- potentielles sur la qualité de l'air • Fiches détaillant les indicateurs de suivi et leurs responsables.
- ✓ **PICS** • Intégration d'un volet évaluation • Répertoire de retours d'expérience (au cœur de la démarche de gestion de crise et de son amélioration continue, notamment au travers des exercices de crise) • Instance de pilotage en charge du bilan présenté au conseil communautaire.
- ✓ **PAPI** • Étude des avancées des actions du SYMBHI, notamment avec le PAPI et les travaux d'entretien. Par ailleurs, l'État veille à l'évaluation des actions menées, en lien avec les subventions qu'il accorde.



Solidarités territoriales



L'une des priorités du mandat est de mettre les communes au cœur du projet communautaire et de confirmer que ce sont les 43 communes du territoire qui font l'intercommunalité et non l'inverse.

AMBITIONS

- 1 • MAINTENIR** un niveau de confiance élevé au sein du bloc communal.
- 2 • CONTINUER** à partager le fruit du développement de la communauté de communes au sein du bloc communal, notamment à travers une augmentation significative de la Dotation de Solidarité Communautaire.
- 3 • DÉVELOPPER** des services aux communes par l'apport d'appui et d'expertise d'une part et l'accompagnement à l'ingénierie financière d'autre part.
- 4 • S'ADAPTER** aux spécificités du territoire : petites communes, centralités et pleine montagne.



En 2022, la communauté de communes s'est dotée d'un Pacte Financier et Fiscal et a réalisé un diagnostic, il ressort de celui-ci :

- ▶ Une situation financière globalement saine du bloc communal.
- ▶ Des disparités et difficultés plus prégnantes sur les plus petites communes.

Ce diagnostic financier et fiscal a permis de définir les axes suivants afin de répondre aux enjeux du territoire.

AXE 1 renforcement de l'accompagnement financier des communes



La hausse significative de la dotation de solidarité communautaire a été le premier témoin de la volonté de redistribution des fruits de la croissance intercommunale en direction des communes.

Dotation de solidarité communautaire passée de 16€/habitant à **38€/habitant** la moyenne est fixée à 32€

AXE 2

création de deux fonds de concours

1• Le fonds de concours aux communes de moins de 1 600 habitants :

- Soutien aux projets d'investissement des plus petites communes du territoire.
- Intervention couplée du Département de l'Isère et de la

communauté de communes pour les projets structurants.

- Permet d'abonder la dotation territoriale pour les projets d'investissement des 20 communes de moins de 1600 habitants du territoire du Grésivaudan.

2• Le fonds de concours aux investissements supra communaux :

- Accompagnement financier des investissements des communes dont le rayonnement et la fréquentation dépassent le seul périmètre communal.

AXE 3

création d'une cellule d'ingénierie aux communes



L'objectif de cet axe est d'apporter un appui technique aux communes du territoire. Il y a deux volets d'accompagnement.

► 1^{er} volet

Accompagnement des petites communes du territoire

CONSTATS

- Les secrétaires de mairie ont un rôle primordial dans le fonctionnement des mairies.
- Ce métier connaît une attractivité déclinante plaçant les maires en difficultés pour recruter.
- C'est un métier en tension (classement au premier rang par le Panorama de l'emploi territorial).
- Les centres de gestion et le centre national de la fonction publique territoriale accompagnent les communes pour pallier ces difficultés.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Apporter un appui et une expertise aux communes de moins de 1 600 habitants

- Accompagnement et aide à la professionnalisation proposés aux communes de moins de 1600 habitants.
- Appui technique apporté sur certains projets complexes.
- Rédaction de fiches métiers sur l'ensemble des domaines d'intervention des secrétaires de mairie pour permettre aux agents nouvellement arrivés d'être plus rapidement autonomes sur leurs missions quotidiennes.

EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT

- **Comptabilité** : opérations annuelles, opérations courantes.
- **Affaires générales** : rédaction et publication des actes réglementaires.
- **État civil et cimetières** : rédaction des actes, gestion des registres, recensement militaire, gestion du cimetière.
- **Organisation et suivi du conseil municipal** : ordre du jour, convocation, rédaction du procès-verbal, rédaction des délibérations, transmission en Préfecture.
- **Ressources Humaines** : gestion des carrières, gestion de la paie.
- **Marchés publics** : passation et gestion des marchés.



► 2^e volet

Accompagnement des 43 communes du territoire

1• L'ingénierie financière

CONSTATS

- Contexte de raréfaction des financements publics, méconnaissance de certaines opportunités de financement.
- Hausse de la complexité administrative, difficultés rencontrées par les communes lors du montage de certains dossiers.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accompagner les communes du territoire dans la recherche de financements pour les projets communaux

- Accompagner la mobilisation des différentes opportunités de financement.
- Optimiser les plans de financement des projets d'investissement.
- Accompagner le montage de dossiers complexes de demandes de financement.

2• La coordination territoriale

Au-delà de ces missions spécifiques, la cellule d'ingénierie aura également un rôle dans :

- La recherche de solutions de mutualisation.
- L'animation de réseaux professionnels.
- La diffusion et la vulgarisation pratique des actualités réglementaires et communautaires.